

**GROUPE DE TRAVAIL THÉMATIQUE « JARDIN » — Séance du 21 mai 2007**

Présidence

Monsieur Yves CONTASSOT

Adjoint au Maire de Paris chargé de l'Environnement, de la Propreté, des Espaces verts et du traitement des Déchets

Participants

Monsieur Thierry LE ROY

Garant de la concertation

Monsieur Alain LE GARREC

Conseiller de Paris

Agence SEURA

Monsieur Jean-Marc FRITZ

Monsieur Philippe RAGUIN

Monsieur Mathieu-Hô SIMONPOLI

ATELIER DE LAUNAY

Madame Fabienne TANON

Madame Alessandra DELAUNAY

Institut d'Urbanisme de Paris

Madame Jodelle ZETLAOUI

Conseil de quartier des Halles

Madame Dominique GOY-BLANQUET

Comité de soutien et promotion du jardin d'aventure des Halles

Madame Laetitia MOUGENOT

Association « les Bachiques Bouzouks »

Madame Elisabeth BOURGUINAT

Association « La Clairière »

Monsieur Bruno RENE BAZIN

Association de défense des riverains « Châtelet les Halles »

Monsieur Jacques CHAVONNET

Association « Glob'Halles »

Madame Dominique MAGNIETTE

Monsieur Régis CLERGUE DUVAL

Association « Mains Libres »

Monsieur Bernard BLOT

COTEBA

Monsieur Stéphane CZERWINSKI

ESPACE EXPANSION

Monsieur Stéphane ROMBAUTS

Institut Français d'Urbanisme

Madame Maria BASLE

Conseil de quartier St Germain l'Auxerrois

Madame Paule CHAMPETIER DE RIBES

Collectif « Beaubourg les Halles »

Monsieur Alexandre MAHFOUZ

Conseil Syndical 5/7 rue des Innocents

Monsieur Jean-Pierre MARTIN

Association « Accomplir »

Monsieur Gilles POURBAIX

Madame Anne JACINO

Monsieur Jacques ARNOULD

Monsieur Pascal CASSAN

Madame Françoise GUEZON

Madame Ovaria JIROVEC

GIE du Forum des Halles

Monsieur André LABORDE

Syndic 51-53 rue St Sauveur

Monsieur Aron MIZRAHI

Amicale des locataires du 118 rue Rambuteau

Madame Barbara BLOT

Association « Chandanse des Sourds »
Madame Fanny CORDEROY DU TIERS
Madame Armelle RICCIO

Association « Paris des Halles »
Monsieur Olivier PERAY

Comité des Verts du 1^{er} arrondissement
Madame Gisèle CHALEAT

**Association « Vivre dans le quartier des Halles
– Montorgueil – Montmartre – St Eustache »**
Madame Françoise THOMAS

Ville de Paris / Direction de l'urbanisme
Madame Catherine BARBE
Monsieur François BODET

Ville de Paris / DPJEV - SPA
Monsieur Thierry PHILIPP
Monsieur Maurice SCHILIS
Monsieur Christian DAUNAT

Ville de Paris / DPJEV
Madame Ghislaine GEFFROY

Cabinet du Maire
Monsieur Claude PRALIAUD

M. YVES CONTASSOT, ADJOINT AU MAIRE DE PARIS CHARGÉ DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROPRIÉTÉ, DES ESPACES VERTS ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS :

Je voudrais vous présenter, pour celles et ceux qui ne la connaîtraient pas encore, à ma gauche, Ghislaine GEFFROY, la nouvelle directrice des Parcs et Jardins, qui a pris ses fonctions il y a 11 jours ; vous aurez peut-être l'occasion de la retrouver régulièrement dans nos réunions, ou d'autres réunions.

Je vous l'ai dit par messagerie, nous avons un programme chargé puisque lors de notre avant-dernière réunion d'avril, à laquelle certains et certaines n'ont pas pu participer, plusieurs personnes ont souhaité que l'on puisse débattre à nouveau du texte qui vous avait été envoyé concernant le point où nous en étions, les procédures, les contenus, les évolutions. Donc, ce premier point est à l'ordre du jour.

Ensuite, il y aura un deuxième temps autour des jeux, comme cela avait été dit ; et l'Atelier DE LAUNAY, qui est à droite, présentera ses conclusions, après que l'Atelier SEURA ait lui-même présenté les évolutions actées au cours des différentes réunions que nous avons eues. Ils diront (ils sont collectivement gestionnaires du projet) comment ils voient la localisation potentielle des différentes aires pour les jeux.

Je voudrais excuser l'absence de David MANGIN, qui ne peut être là ce soir, mais qui suit évidemment nos travaux, et est très bien représenté, au fond de la table, à gauche.

Vous aviez souhaité que l'on reparle de ce texte. Je vous propose, pour une bonne gestion du temps, pour éviter des horaires inconvenants, que nous nous arrêtons à 21 heures au plus tard (plus de 3 heures de réunion, c'est déjà beaucoup). Je sais aussi qu'à l'Hôtel de Ville il y a des difficultés lorsqu'on travaille aussi tardivement, pour certains services de sécurité. Nous nous donnons une heure sur la première partie, et nous passerons ensuite aux deux autres parties : les évolutions, et les jeux.

Je ne vais pas reprendre le texte que chacune et chacun a eu. Vous pouvez vous exprimer, rebondir, faire part de vos réactions, poser des questions ; évidemment, on avance sur ce texte. Vers 19 heures, nous passerons à la deuxième partie.

La dernière fois, nous avons eu des soucis pour faire une transcription intégrale. Donc, pour l'enregistrement, je vous demanderai de donner votre nom, à chaque fois que vous prendrez la parole, afin que l'on soit sûr d'attribuer les propos à la bonne personne.

M. ALAIN LE GARREC, CONSEILLER DE PARIS :

Je voudrais rappeler, et je le regrette un peu ce soir, que le Forum des Images a la mission de garder des traces des évolutions urbaines de Paris.

Nous avons pris l'habitude, depuis 2001, d'essayer de filmer autant que faire se peut les réunions de concertation, pour pouvoir si nécessaire, un jour, écrire, ou pour que d'autres puissent découvrir ce qui s'était passé aux Halles et comment le problème des Halles avait été traité, bien ou mal traité.

Je regrette qu'un certain nombre (je ne veux pas savoir qui) ait refusé que nous soyons filmés. Ce n'est pas du film pour la télévision immédiate, mais pour l'histoire, les archives. Je le regrette et la mission du Forum du Cinéma est justement de garder en archive la manière dont les évolutions se sont passées dans Paris. Je le regrette fortement !

M. YVES CONTASSOT :

J'ai envoyé un mail pour prévenir et demander à tout le monde, ce qui semble normal, si l'on émettait des objections. J'ai eu plusieurs remarques de personnes qui m'ont dit : « je ne veux pas, et je ne veux pas avoir à me justifier, ni travailler sous la pression ou la contrainte de qui que ce soit ; et je ne veux pas que l'on sache que j'ai émis des objections ». C'est signé, j'ai les noms ! Je suis désolé ! C'est normal. Si vous avez des doutes, je pourrai les montrer au garant de la concertation.

Si vous avez le moindre doute sur le fait que plusieurs personnes s'y sont opposées., j'estime que dans le cadre du droit à l'image, je ne peux pas imposer à quelqu'un d'être filmé dans une réunion s'il ne le souhaite pas. C'est un droit, je le rappelle...

Monsieur, je ne porte pas de jugement, je souhaite que l'on s'en tienne là ! J'ai posé cette question qui est légitime. Il y a des blocages, on peut le regretter, l'accepter, c'est ainsi ! Je propose que l'on ne passe pas une heure là-dessus, et que l'on avance.

Elisabeth souhaitait intervenir sur le texte. Je lui passe la parole.

MME ELISABETH BOURGUINAT, ACCOMPLIR :

La réunion a été maintenue le 6 avril, bien que nous ayons été plusieurs à demander son report compte tenu de sa date peu commode, à la veille du week-end de Pâques et des vacances ; et d'autre part le texte qui nous avait été envoyé était largement décevant et nous souhaitions avoir le temps d'y répondre.

Après cette réunion, un certain nombre d'associations a envoyé des contributions. Je pense qu'il ne faut pas simplement nous demander ce que nous pensons du texte, puisque l'on a répondu à ce texte. Il faudrait maintenant donner la réponse de la réponse, c'est-à-dire : pouvez-vous répondre au texte que l'on vous a envoyé ? Au titre de l'Association ACCOMPLIR, nous avons envoyé une lettre ouverte de 16 pages au Maire de Paris, c'est un document qui nous a demandé un gros travail. Nous aurions aimé avoir votre sentiment sur la question.

Je profite du fait d'avoir la parole pour dire le message que nous souhaitons faire passer à la réunion d'aujourd'hui, puisqu'on nous a annoncé que c'était la dernière réunion avant l'été, si l'on a bien compris... Il y aura d'autres réunions ? En tout cas, cela vaut pour le stade où l'on en est actuellement.

Nous constatons un échec total de la concertation. Certes, des réunions se sont tenues, mais on ne peut pas dire qu'il y ait eu concertation. Nous en sommes à peu près au même point qu'il y a un an, c'est-à-dire avec un dessin que l'on nous a imposé, que l'on a essayé de nous faire cautionner, et que la plupart des associations n'acceptent pas. Cela n'a eu aucun impact.

On n'a particulièrement pas apprécié la manœuvre qui a consisté à convoquer une conférence de presse, pour expliquer à la presse que les messages des associations étaient entendus, et que des changements avaient été apportés au projet. On n'a pas eu de communiqué, évidemment, mais d'après ce que l'on a vu dans la presse, cela tient en 8 points.

Nous avons, nous aussi, fait un communiqué pour expliquer ce que les associations avaient demandé, et les réponses ou non réponses que l'on a eues :

1) Les associations demandaient le maintien d'une place sur le site actuel de la place René Cassin (je crois que c'est une demande unanime), et je crois que c'est un espace plébiscité par 55 % des usagers du jardin, d'après l'enquête IPSOS

Dans le projet, cette place est purement et simplement supprimée. Devant Saint-Eustache, un talus pourvu d'embranchement sera censé rappeler l'actuel amphithéâtre, et un rideau d'arbres pratiquement continu masque désormais l'Église.

Nous dire qu'un acquis de la concertation est qu'il y aura des marches qui rappelleront l'amphithéâtre, c'est se moquer de nous. Ce n'est pas du tout ce qui a été demandé.

2) En contrepartie, un espace minéralisé d'une taille similaire à la place René Cassin sera créé aux pieds du futur bâtiment, sur une zone actuellement « végétalisée ». Ce parvis du Forum est censé remplacer le parvis de l'Église.

On voit mal comment il le ferait. Il sera d'autant plus bruyant qu'un kiosque à musique s'y dressera et que des animations, toutes saisons, et de jour comme de nuit, y sont prévues.

Comment pourrait-il tenir lieu de la place René Cassin, qui offre un havre de silence et de repos d'une valeur inappréciable dans ce quartier extrêmement dense ? Là non plus, on ne voit pas bien l'acquis prétendu de la concertation.

3) Les associations s'étaient battues, en première phase du projet, pour que l'espace du jardin reste inconstructible. Le projet remplace les locaux techniques des jardiniers, qui sont actuellement enterrés sous le jardin, par un énorme hangar en surface.

Devant les protestations, vous avez consenti à le réduire. Nous n'avons pas les dimensions, mais d'après le plan, c'est environ d'un dixième de sa surface.

Grande victoire de la concertation et des associations : un énorme hangar qui devient un tout petit peu moins énorme !

4) Ensuite, le jardin actuel constitue un précieux espace de gratuité dans un quartier dédié aux commerces. Le projet SEURA avait prévu de le livrer aux terrasses de café. Les associations ont obtenu in extremis la sanctuarisation comme espace non commercial ; en revanche, elles n'ont rien pu faire contre la minéralisation du tiers est du jardin et sa transformation en parvis du centre commercial.

D'une part, le fait que les terrasses ne puissent pas déborder sur le jardin a été obtenu non pas dans cette concertation, mais dans celle que l'on a eue avec Jean-Pierre CAFFET, sur le cahier des charges du bâtiment.

D'autre part, s'agit-il d'une grande victoire d'obtenir qu'il n'y ait pas de terrasses dans le jardin ? Est-ce que l'intention de la Ville était de mettre des terrasses de café dans le jardin ? Ce n'est pas une victoire, simplement le maintien d'une situation actuelle. Dire que c'est un acquis de la concertation est quand même un peu gros.

5) Le projet SEURA initial ne prévoyait qu'un petit millier de mètres carrés destinés aux enfants (d'après les images, puisqu'on n'a pas eu de décompte à ce moment-là).

Les associations ont obtenu avec beaucoup de peine la reconduction des mêmes surfaces qu'actuellement, soit 3.600 m² sans compter les pelouses encloses qui seront supprimées (il ne faut pas enclore quoi que ce soit, et l'on a obtenu de justesse les squares), alors que ces squares sont déjà totalement saturés. Dès qu'il y a un rayon de soleil, ils sont insuffisants, en particulier parce que les gens du 2^{ème} n'ont pas d'autre endroit où aller avec leurs enfants.

Aucune proposition précise n'a été faite pour remplacer l'exceptionnel Jardin d'aventure Lalanne, unique au monde dans sa conception, qui aurait parfaitement pu être conservé, puisque les associations ont obtenu que le périmètre du futur bâtiment n'empiète pas sur son site et qu'il est en train d'être remis aux normes de sécurité.

On ne sait toujours pas pourquoi ce jardin est supprimé, et l'on ne peut pas parler d'un gain de la concertation dans le fait de conserver les surfaces existantes qui sont insuffisantes.

Là encore, on ne voit pas ce que la concertation a apporté, sauf : sauver les meubles ; mais ce n'est pas une grande victoire. Je ne sais pas si dans vos batailles militantes précédentes vous vous satisfaisiez de ce genre de victoire, mais pour nous c'est vraiment pitoyable.

6) Les jeux d'eau créés en bordure du Forum à l'emplacement du Jardin Lalanne ne correspondent à aucune demande associative. On se demande toujours qui les a demandés. Imagine-t-on les enfants en maillot de bain, comme sur les belles images de la SEURA, en dehors des quelques jours par an de grand beau temps ? Et en dehors du réchauffement climatique qui s'annonce, mais qu'on ne peut quand même pas souhaiter. A supposer que l'on veuille créer des jeux d'eau dans le jardin, n'y a-t-il pas de meilleur endroit que le débouché du RER et du centre commercial ?

En aucun cas, ces pataugeoires ne sauraient compenser la suppression des 7 fontaines décoratives actuelles, qui laissera tout le reste du jardin complètement sec.

Là aussi, le gain sur la présence de fontaines et de jeux d'eau est, franchement, extrêmement contestable. On préfère avoir des fontaines réparties dans tout le jardin que ces jeux d'eau dont on se servira quelques jours par an, et que l'on évitera le reste du temps pour que les gamins ne s'enrhument pas en hiver.

7) La largeur du cours central a été quelque peu réduite, (c'était déjà un acquis avant que la concertation commence), mais pour créer 2 autres allées est-ouest faisant double emploi avec les rues piétonnes qu'elles longent, alors que les associations demandaient plus de traversées nord-sud, correspondant mieux aux flux principaux dans le jardin, qui sont bien connus.

Les associations déplorent en particulier le refus de tracer une allée face au transept de l'Église qui aurait permis de valoriser la longue perspective que l'on a depuis la Seine, à travers les rues de la Monnaie, du Roule et des Prouvaires.

Un article dit que des allées ont été rajoutées. Non, ce sont toujours les mêmes 3 allées, dont 2 seulement se branchent sur les réseaux de rues du quartier. Une longe le Forum, très bien ; et l'autre longe la Bourse, mais en faisant des zigzags. La circulation nord-sud, c'est nul !

8) La création d'une immense pelouse sans aucune allée nord-sud réduirait le jardin de la moitié de sa surface pendant 4 à 6 mois de l'année, lorsque ces pelouses seront fermées pour être régénérées. La nuit, qui squattera cette grande pelouse, que les usagers devront contourner, faute d'allées nord-sud ? On peut craindre une remontée de l'insécurité dans le jardin, et au bout de quelques années, sa fermeture nocturne, ce qui obligera les milliers d'usagers qui le traversent journellement à le contourner dès 6 heures en hiver.

On clame partout que cette très grande prairie est formidable. Elle le serait si les prairies étaient ouvertes toute l'année, et accessibles toute l'année. On nous servait une espèce de délire en nous disant que ces pelouses seraient tellement résistantes qu'il n'y aurait pas besoin de les fermer en hiver. Ce délire a été constaté par vous-même ; donc vous avez admis qu'il faudrait que ces pelouses, comme toutes les pelouses parisiennes, soient fermées en hiver. Cela veut dire que plus la prairie est grande, plus la part du jardin fermée en hiver est importante. Donc, est-ce vraiment un gain, sachant qu'on a actuellement la place René Cassin qui permet, été comme hiver, d'être dans le jardin et de s'asseoir au sec, etc. ?

En conclusion, cette concertation n'est pas une concertation, mais une opération de communication, de tentative d'intoxication ; je ne sais comment on peut la qualifier, mais en aucun cas un travail d'intelligence collective qui aurait permis d'améliorer un dessin, qui nous a été servi pratiquement finalisé et n'a pas évolué depuis.

Nous faisons donc le constat de notre échec, en tant qu'association ACCOMPLIR ; de l'échec, je pense, d'une grande partie des associations. Si certaines veulent se féliciter de ces résultats, elles en ont la liberté, évidemment, mais nous avons le sentiment d'un échec assez partagé.

Je regrette de le dire, c'est aussi l'échec du garant, parce qu'il n'a pas réussi à obtenir un impact de cette concertation sur le projet, et en particulier il n'a pas réussi à obtenir une réunion publique que l'on a demandée avec lui depuis des mois, et qui aurait permis de rendre conscients les Parisiens de ce qui se prépare dans ce jardin qui est au centre de Paris.

Aussi, je pense que c'est un échec de la Ville de Paris, qui avait mis la concertation et la démocratie participative dans ses projets, pour cette mandature. Là, on avait l'occasion de faire une chose très visible, qui aurait été une vitrine pour la Ville de Paris en termes de démocratie participative. Le résultat est que l'on a un jardin, qui n'a même pas fait l'objet d'un cahier des charges, et donc qui n'a pas fait l'objet de concertations.

Pour nous, ce constat d'échec est clair. On va communiquer dessus. Après avoir travaillé un an pour rien, il n'y a pas de raisons pour que l'on ne dise pas quelle est la responsabilité de la Ville, et de vous en particulier, dans cet échec. On ne va pas s'arrêter là, évidemment ; la concertation n'a pas fonctionné, on va utiliser les autres moyens, qui sont à la disposition des associations, pour nous faire entendre et pour essayer de peser, pour limiter malgré tout les dégâts et essayer de sauver ce qui peut l'être.

M. YVES CONTASSOT :

Avant de donner la parole à Olivier PERAY qui l'a demandée, deux ou trois points :

Pour moi, la concertation n'est pas forcément telle que vous l'avez dit, Elisabeth. On part d'un point et tout ce qui n'est pas un changement structurel serait considéré, par principe, comme un échec absolu et total.

Je donne un exemple, puisque vous avez fait allusion à des combats passés. Quand il s'agit de s'opposer à ce que des autoroutes viennent en plein cœur de Paris, le statu quo était une grande victoire. Peut-être pas pour vous, mais pour moi qui ai participé, avec d'autres sans doute ici, à des luttes pour éviter que les autoroutes viennent jusqu'aux grands boulevards, je sais ce que cela veut dire, parfois, de sauver le statu quo. Il est peut-être inacceptable pour certains.

J'ai cru comprendre par ailleurs que d'autres revendiquaient en même temps le statu quo intégral, ce qui est assez paradoxal.

MME ELISABETH BOURGUINAT :

Je me permets de répondre que l'on n'a même pas le statu quo, puisqu'on démolit ce qui existe et convient actuellement, pour faire quelque chose qui sera encore pire.

M. YVES CONTASSOT :

Chacun porte un jugement, et je ne veux pas emporter sur le point de vue de tel ou tel.

Je ne me permettrai pas de dire que la proposition de tel ou tel (je ne veux pas reprendre des mots blessants qui ont été cités) serait pitoyable, etc. Non ! On a le droit d'avoir des points de vue différents, sans qu'ils soient considérés comme injurieux ou inacceptables.

Pour en avoir mené un certain nombre (on a fait quelques réalisations d'espaces verts au cours de cette mandature, et pas mal de réunions de concertation), j'ai rarement vu une unanimité dans les réunions de concertation sur les projets. Il y a des demandes contradictoires, c'est aussi cela la démocratie. Dans les élections, il arrive même qu'il y en ait qui gagnent et qui perdent, ce qui prouve à quel point tout le monde n'est pas unanime.

Il est logique que des demandes différentes s'expriment, et qu'au bout du compte (la seule légitimité démocratique est quand même les élus, je suis désolé) le Conseil de Paris, à un moment donné, prenne ses responsabilités et choisisse.

Chacun est libre, au Conseil de Paris, de donner son point de vue sur les propositions qui sont faites. On travaille dans ce cadre. Ensuite, chacun apporte le jugement qu'il entend sur les évolutions du jardin. Je pense que cela se juge sur des périodes tellement longues que ce n'est pas à la fin de cette année, ni même dans 2 ou 3 ans, que l'on pourra dire si la rénovation du jardin est une réussite ou pas. Ce sera sans doute dans 5 ou 10 ans. Je ne connais pas de jardin qui vive du jour au lendemain sa plénitude, ne serait-ce que parce qu'il faut le temps que les végétaux s'installent, que chacun trouve la manière de faire vivre le jardin. Donc, les jugements définitifs me paraissent un tout petit peu anticipés.

Quant à dire que c'est le fait de créer une grande pelouse qui va faire remonter l'insécurité ! Chacun peut penser ce qu'il veut de l'insécurité ; je n'ai jamais entendu dire que les Invalides où il n'y a que deux grandes pelouses, ou le Champ de Mars, étaient des havres d'insécurité, parce qu'il y a des grandes pelouses... Je sais bien ! Mais je vous renvoie... Allons voir à La Villette. Le Champ de Mars est dangereux ? C'est un grand scoop ! Allez voir à La Villette où il y a de grandes pelouses, vous me direz si ce sont les grandes pelouses qui créent l'insécurité ! Cela fait partie des choses que je n'avais pas encore entendues !

Nous reviendrons tout à l'heure sur les différentes évolutions du jardin, c'est le 2^{ème} point de l'ordre du jour.

M. OLIVIER PERAY, ASSOCIATION « PARIS DES HALLES » :

Le collectif Parole des Halles a fait paraître également un compte-rendu, une contribution concernant l'état de l'avancement de la concertation. Nous avons vu apparaître ce communiqué chapeauté par le texte de l'association ACCOMPLIR.

C'est vrai, nous sommes beaucoup d'associations à partager le sentiment d'insatisfaction face aux résultats de la concertation d'aujourd'hui. Nous sommes nombreux à demander des choses que l'on n'a pas encore obtenues. Certaines ont été obtenues à moitié, d'autres pas du tout, d'autres un petit peu. C'est une phase dynamique.

Pour ma part, au nom de Paris des Halles (d'autres associations pourront s'exprimer), je dénie absolument le droit à une association de parler au nom des autres associations, en disant : « les associations ont demandé..., les associations pensent que..., les associations veulent que... ». Nous sommes tous assez grands pour nous exprimer et dire ce que nous voulons, sans entendre notre parole confisquée par celle de quelqu'un d'autre.

C'est important. Qu' ACCOMPLIR dise : « nous voulons... » est très bien. Maintenant, parler au nom de tout le monde : « les associations » ou « la grande majorité des associations », ne me paraît pas correct.

Je ne vais pas revenir sur le fond. Il faudra en débattre. Parmi tous les points qu'a soulevés Elisabeth, il y a des points que nous avons soulevés aussi ; ce sont des points très importants dans la concertation. S'il y a un constat d'échec, il est un peu prématuré de le dire. Nous sommes dans une phase d'avancement des choses, je pense que l'on peut encore demander, et essayer d'imposer nos vues de façon ferme et vigilante.

Les choses ne sont pas définitives. Il me paraît évident (c'est André LABORDE qui le dit, je crois, avec le plus de vigueur) que la désignation du lauréat imposera certainement de confronter la vision du lauréat du concours du Carreau avec celle du jardin. Il y aura encore des aménagements. Les choses sont loin d'être finies, à mon avis.

Donc, « constat d'échec », c'est un peu prématuré, d'autant plus que nous n'étions pas contents du tout, pour notre part, Parole des Halles, de la concertation sur le Carreau, et notamment de la répartition qui avait eu lieu entre les espaces publics et les espaces privés. Cela me paraît drôlement plus important pour l'instant, parce que c'est en gestation et cela va se faire, que de dresser prématurément le constat d'échec de la concertation sur le jardin.

Je souhaiterais que cette concertation se poursuive, que l'on continue à discuter âprement, fermement, parfois de façon violente, de tout ce que nous voulons sur le jardin, que l'on continue à faire des propositions et à avancer.

Merci beaucoup.

MME OVARIA JIROVEC, ASSOCIATION « ACCOMPLIR » :

Je voudrais vous poser une question, Monsieur, puisque vous avez parlé de la différence des opinions : à votre avis, y a-t-il eu de la concertation, ou non ?

MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET, CONSEIL DE QUARTIER DES HALLES :

Je suis tout à fait d'accord avec ce qu'a dit Olivier PERAY sur le fait que chacun parle clairement en son nom et au nom de ceux qu'il représente, mais certainement pas au nom de tout le monde.

En effet, nous ne sommes pas d'accord sur tout. Je ne pense pas (je l'espère) que cette concertation ait été un échec de A à Z. Je reconnais que l'arbitrage des élus est important. Je trouve qu'ils n'ont pas forcément à répondre aux demandes des associations. Cela dit, j'ai vu qu'ils le faisaient parfois, lorsque la pression est suffisamment forte, et je n'ai pas toujours trouvé que c'était une bonne idée.

J'ai trouvé aussi que le fait de donner une conférence de presse alors que nous avons été nombreux, sinon tous, à demander une réunion publique, était une provocation.

Dans ces conditions, la mairie radicalise, ou pousse à la radicalisation du débat, en bloquant un peu la discussion, en officialisant, au fond, le projet SEURA. On ne cesse de nous dire qu'il peut y avoir encore de la place pour la discussion, et tout d'un coup on publie un projet comme s'il était retenu. Cela pousse à des réactions assez vives, et il y en a eu.

Il n'y a pas eu d'information au public, et cela produit aussi des résultats. J'ai reçu (vous avez dû la recevoir aussi), une lettre de riverains, adressée à vous et à M. DELANOË. Ils se plaignent de l'animation qu'on leur prépare, et de ne pas avoir été au courant de tout cela. Je pense qu'ils ont l'intention de saisir le maire du 1^{er}, qui se fera un plaisir de leur prêter une oreille complaisante.

Je ne suis pas sûre que le fait que cela se passe de cette manière soit très bon pour la concertation.

L'animation est un des points que j'avais signalés. Dans la communication que nous avons faite, les uns et les autres, il n'y avait pas simplement des listes, des inventaires à la Prévert comme l'ont dit certains, de tout ce que l'on voulait et de tout ce que l'on ne voulait pas. Il y avait un certain nombre de principes. Olivier PERAY a rappelé le plus important, celui de la répartition entre équipements culturels et équipements commerciaux.

Le jardin est le seul espace qui, en principe, sera financé seulement par la mairie, donc en réalité par le contribuable. Ce dernier demande un ensemble de choses, dont la gratuité des lieux. Or dans le projet, on constate qu'il a pour première mission d'être la desserte du Forum.

J'ai regardé les déclarations de M. MANGIN à la presse. Il revient sur ce qu'il dit avoir toujours été son projet. « Nous n'avons pas bougé », dit-il ; on le lui reconnaît. Il s'agit de rétablir la communication entre le Forum et le jardin.

Comme l'a fait remarquer Michèle COLLIN, c'est assorti d'une préoccupation sociale : les salariés du Forum pourront aller dans le jardin. J'espère qu'ils le faisaient déjà et que l'on n'avait pas besoin de construire tout cela uniquement pour leur permettre de profiter du jardin !

En tout cas, outre les associations, qui n'ont peut-être pas été autant écoutées que l'on pourrait le souhaiter, il y a aussi tous les usagers... Des enquêtes ont montré des points divergents, notamment l'attachement à la place René Cassin. Ces enquêtes ne semblent pas avoir été prises en compte, ni utilisées.

Je veux bien que la mairie arbitre, mais entre qui et quoi ? Pour l'instant, on a surtout l'impression qu'elle répond à une demande commerciale qui s'est exprimée très largement dans le Forum. Cela se comprend, ce sont eux qui payent. Faut-il également que le jardin reste la desserte du Forum et qu'on l'anime, alors que personne, à ma connaissance, ne l'a demandé ?

Nous avons mis ces points en avant, dans les communications que l'on a faites, et non pas des listes de demandes qui, en effet, ne font pas forcément l'unanimité.

Merci.

M. THIERRY LE ROY, GARANT DE LA CONCERTATION :

C'est peut-être un peu tôt pour vous dire mon sentiment, à ce stade de la discussion. J'ai parlé avec les uns et les autres encore assez récemment, donc j'ai une vision de la situation de la concertation.

J'ai le sentiment que sur le jardin, la concertation piétine, c'est l'image qui me vient le plus. Si j'analyse plus attentivement, je vois deux aspects : le climat de la concertation, depuis le début de l'année ; et les sujets et les désaccords sur les sujets. Ce sont deux éléments que je distinguerais.

Le climat de la concertation, là, est certainement dégradé. Je le vois aussi bien dans les réunions, où ne se trouvent que des représentants associatifs, que dans les réunions thématiques, où c'est très différent d'une réunion à l'autre. L'une est très calme, l'autre très agitée. Le climat est toujours assez tendu, et pas très propice à l'échange de vues. S'il est assez dégradé, pour moi il y a deux raisons à privilégier.

L'une est que l'on est arrivé dans cette concertation avec un projet assez ficelé. On s'en est beaucoup expliqué, la Ville s'en est expliquée, les associations ont beaucoup dit pourquoi elles trouvaient le projet trop ficelé. A mon avis, cela vient de l'histoire, qui a conduit certaines associations à dire qu'il faudrait repartir à un point qui serait le cahier des charges de ce jardin. Disant cela, elles disaient clairement qu'on était devant un projet très ficelé. La Ville expliquait pourquoi on était là.

Donc, c'est une des raisons pour lesquelles la concertation a eu du mal : on venait après une autre discussion sur un cahier des charges du projet de bâtiment qui, lui, était beaucoup plus ouvert et pouvait rester totalement ouvert, puisqu'on pouvait dire ce sur quoi on n'était pas d'accord ; on laissera au jury du concours le soin de le décider. On avait donc une issue, à chaque fois que l'on n'était pas d'accord. Là, au contraire, on est sur un projet qui n'est pas fini mais assez ficelé, avec un sentiment de moins de marge de manœuvre.

Cela a été dit souvent, mais cela vaut la peine de le répéter ; l'autre élément qui a pesé sur le climat du débat est son côté confiné. Dans les dernières réunions associatives auxquelles j'ai participé, on n'était plus qu'une quinzaine. Même au début, on n'était pas plus que 30 ou 35. Je continue à penser qu'une information beaucoup plus large et permanente sur le projet et les étapes de sa conception aurait permis d'aérer le débat et de faciliter la vie pour tous, aussi bien que les associations aient des contacts avec l'ensemble des populations concernées.

Aujourd'hui, si j'allais de nouveau, comme je l'ai fait en octobre, à une réunion de Conseil de Quartier, je n'aurais probablement pas ce public élargi qui permettrait de faire respirer la discussion.

Mais c'est ainsi, et l'on peut tous faire ce diagnostic, pour s'en réjouir ou non (certainement pour ne pas s'en réjouir).

Sur les désaccords, dans la liste que j'ai entendue tout à l'heure (les 8 points d'Elisabeth) ou d'autres documents qui ont été diffusés très opportunément ces 2 ou 3 dernières semaines, je vois plus de récapitulatifs que de choses nouvelles, qui n'auraient pas déjà été dites.

Je vois en face de moi Jacques CHAVONNET qui dit ce qu'il pense sur le sujet, je le connais par cœur, je pense tous ici nous le connaissons par cœur. Vous l'avez dit plusieurs fois; pour ne pas le savoir il faudrait être sourd. Je pense que c'est vrai pour à peu près tout le monde.

Sur ces points, pour lesquels vous dites ne pas avoir obtenu satisfaction, la Ville s'est aussi exprimée (sur beaucoup de points), sans vous donner satisfaction.

Concernant ces désaccords, après ce que la Ville estime avoir fait comme concessions pour tenir compte des observations des associations, chacun évaluera les choses à sa manière. Une dispute durera au-delà du projet, sur le degré de consensus atteint et le degré de désaccord sur lequel on est resté. Je peux avoir mon opinion là dessus, chacun de vous aussi.

Je ne considère pas comme l'échec d'une concertation que l'on ait identifié des points de désaccord, qui restent « de désaccord ». Je le dis pour tous les acteurs de la concertation.

En revanche, rester sur une incompréhension serait un échec. Il a été assez intéressant qu'à un moment donné, les associations aient fait l'effort de rédiger, plutôt largement ensemble, un document qui reprenait les divergences, pas simplement ponctuelles mais portant sur la vision du jardin, l'analyse du diagnostic, et en aient fait part à la Ville, en disant : « il nous manque cela, dites-nous votre diagnostic » ; et que la Ville fasse l'effort de répondre. J'ai beaucoup demandé qu'elle le fasse et je lui suis reconnaissant d'avoir pris acte de cette demande.

Quand je compare les deux documents, de mars et d'avril, je dois reconnaître qu'ils ne se répondent pas exactement (seulement en partie). Donc, je comprends la réaction : « ce n'est pas ce que l'on voulait ». Donc, ils vous ont relancés à travers une série de contributions, cette fois plus ponctuelles il me semble, mais avec des styles très différents. Ce n'est pas unifié, et vous avez toutes sortes d'observations.

Peut-on aller beaucoup plus loin que ce que l'on s'est dit, sur ces questions de vision d'ensemble du jardin, sincèrement, si j'interroge chacun de vous ? Je ne suis pas très sûr que l'on puisse y arriver. Il y a encore 15 jours, à la dernière réunion associative, je pensais que cela valait peut-être la peine de creuser encore un certain nombre de questions. Il y en a certainement à creuser encore. Je ne crois pas que l'on puisse revenir sur la vision d'ensemble, sur le diagnostic préalable, sur le cahier des charges. On peut toujours le demander.

Ces désaccords sont, aux yeux de certains, suffisamment forts pour que soit adoptée une attitude consistant à dénoncer le processus et à s'exprimer en dehors. Je vous le dis, Yves CONTASSOT, franchement cette attitude ne me choque pas dans son principe. Dans une concertation, si l'on ne peut pas dire à un moment : « cette concertation, c'est du cinéma, ce n'est pas ce que j'appelle une concertation »... Ce point de vue n'engage que celui qui le dit. Cela peut être dit par beaucoup, ou pas beaucoup ; on verra. Ce point de vue me semble légitime.

Il ne faut pas que cette option pour une expression externe, que la Ville a choisie aussi (vous avez fait des conférences de presse en dehors de la concertation), empêche de garder ce qui est encore utile d'espace de discussion et de concertation.

Des sujets restent à traiter, c'est évident. Pour le sujet « jardin », pour les enfants, dont nous parlerons tout à l'heure, avec le rapport du groupe DE LAUNAY, on n'aura pas une proposition ficelée, mais quelques principes qui guident ce qui devrait être fait. Quand on aura quelque chose sur la table, il faudra bien en discuter. Ce n'est pas aujourd'hui qu'on le fera. Je pense que cette discussion est entièrement nécessaire. Les partisans du Jardin Lalanne ne le démentiront pas.

De même, je considère comme un moment important ce qu'il faudra faire à partir du rendu du concours. Là aussi, chacun a sa vision. Fera-t-on une réunion consacrée aux lisières, comme vous l'aviez dit en janvier, Yves ? Ou quelque chose qui regarde plus profondément ce que ce bâtiment implique concernant le jardin ? On verra cela en juillet. Je pense qu'il faudra traiter ces questions à fond.

Mon propos est simplement de dire à chacun de vous, aussi bien côté Ville que côté associations, de ne pas tirer argument du fait qu'il y a un débat qui s'extériorise (aussi dans le contexte politique du moment, peut-être) pour empêcher de continuer une concertation sur des sujets sur lesquels, nous sommes bien d'accord, tous, il y a encore matière à discuter.

Merci.

MME GISÈLE CHALEYAT, COMITÉ DES VERTS DU 1^{ER} ARRONDISSEMENT :

Je suis très âgée, et écologiste depuis longtemps. J'ai écouté tout ce que vous avez dit, les uns et les autres ; des bonnes choses, et des mauvaises. Je voulais m'associer à la dernière phrase que vous avez dite : « quels que soient les désaccords, les prises de position, les colères ; surtout n'arrêtez pas ».

Je suis très souvent aux Halles. Je suis une femme « de café ». Les commerçants, les restaurateurs me connaissent bien et me disent tout le temps : « alors, quand est-ce qu'on saura ? ». N'attendez pas trop longtemps pour qu'ils sachent.

Surtout, je m'adresse à Elisabeth dont je connais le travail, et à d'autres : vous pouvez vous disputer, comme un vieux ménage (excusez-moi pour l'expression), l'important est, comme vous l'avez dit, de ne surtout pas arrêter, car les gens autour du Forum, et même ailleurs, vous attendent ; ils espèrent une bonne chose.

Merci.

M. YVES CONTASSOT :

Merci, Gisèle. Avant de passer la parole à M. CHAVONNET, je voudrais dire deux ou trois mots.

Ce qu'a dit Thierry LE ROY est important. Une concertation ne veut pas forcément dire : accord unanime à la fin ; mais être capable de dire... Je n'interromps personne ! C'est au moins un point de désaccord entre nous, c'est sûr.

MME GISÈLE CHALEYAT :

Excusez-moi d'avoir parlé. Vous ne m'en voulez pas ?

M. YVES CONTASSOT :

Mais non, Gisèle.

Donc, dès lors qu'on est en capacité d'identifier les points d'accord et de désaccord, les éventuelles convergences et les divergences, cela prouve qu'il y a eu des échanges. C'est incontestable.

Il faut que l'on acte que des choses ont bougé, et que d'autres choses, du point de vue des uns ou des autres, ne sont pas allées dans la direction que tel ou tel souhaitait. Cela fait partie du débat démocratique, et cela fait partie des responsabilités des élus de dire qu'il y a des prises en considération des demandes qui sont tout à fait légitimes en elles-mêmes.

La question de la légitimité des demandes ne se pose pas, mais elles peuvent être intégrées ou non, à des niveaux divers, qui dénaturent ou ne dénaturent pas le projet de l'équipe municipale. C'est ce qui est compliqué, et nous avons peut-être, là aussi, un désaccord qui consiste à dire : « tant que mon point de vue n'est pas accepté, il n'y a pas eu de concertation ». Ce n'est pas l'acceptation du point de vue de l'autre qui valide ou invalide le niveau de la concertation.

Thierry LE ROY l'a rappelé, et certains l'ont dit avec d'autres mots lors d'une précédente réunion, il y a eu une incompréhension sur le cadre dans lequel nous étions. Nous ne sommes pas là pour faire un concours pour réaliser le jardin, contrairement au Forum rénové, mais pour partir d'un projet acté par le Conseil de Paris et qui est assez précis.

(Contestations dans la salle).

Attendez ! Vous ne pouvez pas m'empêcher de dire... Non, nous ne sommes pas tous conscients, puisqu'un certain nombre n'est pas d'accord ! J'aimerais encore que personne ne parle au nom de tout le monde ! Monsieur, ce n'est pas moi qui ai demandé que l'on ait ce débat. J'étais prêt pour que l'on avance sur la deuxième partie, mais des associations ont souhaité que l'on y revienne (cela a été rappelé tout à l'heure) ; dont la vôtre, je n'y peux rien !

Je prends acte que sur certains sujets, nous avons des divergences, mais pour avancer il faut admettre que lorsque l'équipe municipale a pris une décision, (quel que soit le jugement qu'on lui porte) et dit : « cela fait partie des éléments clés du projet qui sont structurants », il faut l'admettre comme un élément sur lequel on ne va pas revenir en permanence en espérant que le débat permettra à tout moment d'y revenir ; faute de quoi on évacue d'autres sujets.

Il faut aussi admettre qu'à un moment donné, notre responsabilité collective est de dire : « pour cela, on va dans telle direction ». Ensuite, chacun peut porter le jugement qu'il veut, dessus.

Des phrases ont été aussi prononcées sur la liberté d'expression des uns et des autres. Elle est totale ! Pour les associations, comme pour la Ville. Il n'y a pas un droit d'expression d'un côté, et une obligation de réserve de l'autre. Chacun ne s'est pas privé de s'exprimer devant les médias, en convoquant des conférences de presse ou en faisant des communiqués de presse.

Je ne crois pas que la Ville ait demandé, à un moment, le silence ou le strict respect de ce cadre formel pour s'exprimer sur le projet ! Vous ne pouvez pas demander non plus que la Ville s'interdise de parler quand elle le souhaite, quand elle estime que le contexte, y compris électoral (c'est pourquoi il n'y a pas eu de réunions publiques récemment), ne permet pas de ne pas se retrouver dans un cadre juridique fragile, en organisant une réunion publique. C'est un peu compliqué, mais on a aussi travaillé avec les services juridiques pour savoir ce que l'on pouvait faire ou ne pas faire dans une période électorale. Eh oui, on a des contraintes !

Donc, on peut avancer sur certaines choses, mais c'est plus compliqué pour d'autres choses. La proposition faite est que cette réunion publique ait lieu probablement à l'automne, mais pas avant. Les choses ne sont pas encore totalement bouclées, loin de là.

Quand Elisabeth disait : « c'est la dernière réunion » : non ! Thierry LE ROY l'a dit ; et j'avais dit qu'il y en aurait une autre en juillet, quand on connaîtrait les résultats du concours sur le Forum. Personne ne pouvant dire quel sera le choix du jury, on ne sait pas s'il y aura beaucoup d'interférences avec le jardin. Pas grand monde n'a dû voir les projets, ici, par principe ; c'est confidentiel. Evidemment, en juillet, il faudra regarder s'il y a de grosses modifications à apporter, et l'on verra bien la suite du calendrier. Je n'en préjuge pas aujourd'hui.

Je pense que nous aurons forcément une réunion en septembre, pour retravailler ce que j'ai appelé « la lisière », et qui ne représente pas le tiers du jardin, contrairement à ce que j'ai entendu.

Il y aura forcément une réunion début juillet, et une autre en septembre. Donc, nous ne sommes pas au bout du processus.

M. JACQUES CHAVONNET, ASSOCIATION DE DÉFENSE DE RIVERAINS « CHÂTELET LES HALLES » :

L'absence de réponses claires à nos questions nous a beaucoup gênés, ainsi que le fait de ne pas nous dire pourquoi certaines de nos questions ne pouvaient pas être retenues. Cela nous a beaucoup manqué. On faisait des propositions...

UN INTERVENANT :

Pourquoi la disparition du Jardin Lalanne ?

M. JACQUES CHAVONNET :

Sur les transversales, par exemple, on ne sait toujours pas exactement si l'on retient la transversale face au transept comme un passage traversant, ou si c'est une allée. Ce sont des choses pratiques. Pourquoi ne peut-on pas le définir maintenant ? C'est un exemple.

M. YVES CONTOSSOT :

C'est prévu ce soir, c'est le deuxième point de l'ordre du jour. J'ai dit : « jusqu'à 7 heures, ceux qui voulaient débattre de manière plus large ». J'ai dit aussi qu'on pouvait aller plus vite.

M. JEAN-PIERRE MARTIN, PRÉSIDENT DU CONSEIL SYNDICAL 5-7 RUE DES INNOCENTS :

Je constate encore une fois que depuis une heure, on palabre d'autre chose. On n'aborde jamais le jardin. Quand on pose des questions précises sur le jardin, on n'a pas de réponses, et c'est vraiment gênant.

Je reviens au projet initial. On nous a dit que l'on avait aujourd'hui de nombreux espaces inaccessibles à tous, un jardin fragmenté, et peu sûr la nuit ; et que l'on allait arriver avec un jardin plus ouvert, accessible à tous, plus sûr, de plain-pied et à usages multiples. Or, si je regarde le projet de MANGIN, il fait absolument l'inverse de ce que l'on a actuellement.

Je n'ai toujours pas compris pourquoi vous voulez détruire l'architecture de CHEMETOV, pourquoi vous voulez absolument tout raser. Vous ne nous proposez rien ; il n'y a rien actuellement.

Je suis très angoissé par M. MANGIN et par M. SEURA (c'est la même maison). Qu'ont-ils fait comme concession ? La grande allée, au départ, faisait 31 mètres boulevard Sébastopol ; elle n'en fait plus que 11. Ce sont des bêtises comme cela. Cela ne veut rien dire.

On a un projet totalement flou, il n'y a pas de propositions, on ne sait pas ce qui va remplacer les pergolas qui sont des sorties du Forum. Il n'y a pas de propositions de bâtiment, il n'y a rien. On sait que l'on supprime des voiries souterraines.

J'aimerais visiter les bâtiments des Parcs et Jardins, pour voir ce qu'ils ont et ce qu'ils font.

J'aimerais savoir combien ils sont, pour savoir s'ils ont besoin de 14.000 m².

J'aimerais savoir s'il est écologique d'avoir un monte-charge pour sortir les camions qui seront en sous-sol, etc.

Ne peut-on pas trouver un urbaniste et un architecte ? Ce serait plus intéressant.

Il y a beaucoup de choses à faire. Vous parlez de mouvements de terre de 50 cm, voire plus, donc il y aura des creux. Quand vous parlez de résilles avec 80 cm ou moins de 40 cm en altimétrie (ce n'est pas moi qui le dis)... On va faire des creux, des bosses ; mais vous n'aurez jamais assez de personnel pour se faire violer dans tous ces trous ! Arrêtons ! On veut un jardin plat, dégagé. On pourrait faire des propositions, on ne parle pas de la place René Cassin !

Pour l'instant, il y a un cri général : « tout ce que vous nous proposez n'est pas bon ! ». On a passé un temps énorme sur le Jardin Lalanne, on a abouti à quelque chose peut-être, mais ce n'était peut-être pas si indispensable d'en parler autant.

Je voudrais que l'on reparle du jardin. Chaque fois, on fait des petites concessions ; mais on ne parle pas des choses réelles ! La grosse tête, ce n'est pas très important, on peut la mettre à gauche ou à droite. Le reste est très important.

C'est un marché de dupes. On va nous piquer la place René Cassin parce que le maire s'est engagé à mettre des mètres carrés supplémentaires. On va dépenser des fortunes pour couvrir une partie de la sortie Louvre et de la sortie Pont Neuf alors que ces trucs sont très beaux et très agréables !

Par contre, on va nous coller un tas d'allées et de contre-allées, etc., qui seront considérées comme jardin. La place René Cassin, elle, est considérée comme voirie ; et demain elle va devenir jardin ! Je suis désolé, je ne vois pas où on me rajoute des mètres carrés, je vois qu'on m'en retire.

Quand vous parlez de la suite du bâtiment, on ne sait pas ce qu'il va devenir. On sait qu'il correspondra à peu près à ce que M. MANGIN a décidé. C'est lui qui a fait le cahier des charges des bâtiments, qui a étudié les passerelles et les escalators. Les architectes sont obligés de suivre.

Donc, on aura un bâtiment qui empiètera sur la rue Berger, qui est pour moi un jardin. Je vous ai envoyé un petit dessin, je pense que les gens l'ont reçu. Je vous ai envoyé un photomontage. Je pense que vous avez un peu compris ? Pour moi, c'est un espace, on n'a pas à me piquer un tiers du jardin.

Dans la pelouse, qui n'est pas grande, on fera des creux, des bosses ; on mettra de petits grillages et on fera des trucs « algorithmés » ; on va tout compartimenter. Ce sera pire que maintenant !

Maintenant, il y a des endroits compartimentés, mais qui sont bien. Proposez-nous quelque chose de plus intéressant et l'on aura peut-être des questions positives !

Maintenant, on va écouter les bêtises qu'on va nous dire.

M. YVES CONTASSOT :

Je vous ai déjà demandé de ne pas utiliser certains termes inutilement blessants.

M. JEAN-PIERRE MARTIN :

Excusez-moi, c'est vous qui avez utilisé les propos du viol. Je suis désolé, des propos de LE PEN, vous les lui laissez mais vous ne les prenez pas !

M. YVES CONTASSOT :

Je n'ai jamais utilisé les propos de LE PEN ! Ce que vous êtes en train de dire est misérable.

M. JEAN-PIERRE MARTIN :

Pourquoi n'est-il pas temps de faire une réunion publique alors qu'il est temps de faire une conférence de presse, alors que le jardin n'est pas arrêté ? Qu'avez-vous pu montrer à la conférence de presse ? Quelle était l'urgence de cette conférence de presse, alors qu'on pouvait très bien attendre septembre ou octobre, lorsque le dessin du jardin serait vraiment finalisé avec le nouveau forum ?

M. YVES CONTASSOT :

La Ville est maître de son rythme de communication. Quand des journalistes posent des questions, écrivent, y compris quelquefois des choses qui ne... Monsieur ! Vous me posez une question, je vous réponds ! Laissez-moi répondre, je ne vous empêcherai pas de reprendre la parole.

Lorsque des journalistes nous interrogent, vous savez comment ils sont, vous les connaissez suffisamment, ils écrivent des choses relativement datées, erronées. La Ville considère que pour l'information, et pas seulement celle des riverains du jardin (il ne nous a pas échappé que le jardin n'était pas utilisé par les seuls habitants qui le jouxtent), il est normal que si les gens qui lisent les journaux ont une information qui ne nous paraît pas juste, nous puissions garder notre liberté de donner notre point de vue.

M. JEAN-PIERRE MARTIN :

Un communiqué de presse et pas une conférence de presse.

M. YVES CONTASSOT :

Mais Monsieur, ce n'est pas vous qui allez dire à la Ville, pas plus que je ne vais vous le dire : « Vous n'avez pas le droit » ou « vous devriez faire comme ci ou comme ça ».

Quand vous décidez de faire une lettre ouverte ou un communiqué de presse, je ne porte pas de jugement sur votre choix...

M. JEAN-PIERRE MARTIN :

Une maquette a été présentée à la presse.

M. YVES CONTASSOT :

Mais c'est notre liberté, à un moment, de dire : « voilà où nous en sommes, voilà ce que nous pensons et dans quelle direction nous travaillerons » ; tout en continuant à dire aux journalistes : « c'est un point d'étape, et cela nous semble normal de pouvoir faire un point d'étape », sans que cela préjuge des évolutions futures.

Je ne vois pas ce qu'il y a de choquant...

UNE INTERVENANTE :

C'est une version définitive !

M. YVES CONTASSOT :

Ecoutez, Madame ! Je sais ce qui a été dit, il y a suffisamment de témoins ici !

MME PAULE CHAMPETIER DE RIBES, CONSEIL DE QUARTIER ST GERMAIN L' AUXERROIS :

Je voudrais poser une question à Elisabeth pour l'association ACCOMPLIR.

Vous nous avez fait un réquisitoire circonstancié, très intéressant, sur tout le processus de la concertation. Maintenant, nous sommes à deux mois du résultat du concours. Quel serait le souhait actuel de l'association ACCOMPLIR, dans l'état actuel des choses, dans la mesure où nous avons été quelques-uns à dire que l'on souhaitait avancer, savoir ce qu'il advient concernant les espaces des enfants, voir la maquette faite par M. RAGUIN (nous ne l'avons pas vue) ?

Dans l'état actuel des choses, ACCOMPLIR souhaite-t-elle que l'on continue à parler du jardin, des enfants, etc. ? Quelle est sa décision par rapport à l'état actuel de la concertation et l'état d'avancée du jardin ?

M. JEAN-PIERRE MARTIN :

Vous ne croyez pas qu'on sort du sujet ? On a des réunions en préparation pour les concertations, alors c'est là qu'il faut débattre. Les querelles internes, gardez-les !

M. YVES CONTASSOT :

S'il vous plaît, des gens ont demandé la parole. Chacun est libre de parler de ce qu'il veut. Après, on répond ou non.

MME LAETITIA MOUGENOT, COMITÉ DE SOUTIEN ET PROMOTION DU JARDIN D' AVENTURE DES HALLES :

Il vaut mieux qu'Elisabeth réponde maintenant, je veux bien m'intercaler...

M. YVES CONTASSOT :

J'inscris les gens dans l'ordre dans lequel ils ont demandé la parole, c'est la solution la plus simple. Sinon, il peut y avoir un débat où deux personnes se répondent et plus personne d'autre ne peut intervenir. Elisabeth s'inscrit, il n'y a pas de soucis.

MME LAETITIA MOUGENOT :

D'abord, il faut arrêter de dire que l'on parle toujours du Jardin Lalanne ! On en a parlé un peu au début, je veux bien, parce que cela a cristallisé quelque chose de très embêtant. On nous a opposé une fin de non recevoir au maintien du Jardin Lalanne, dès la première réunion. On n'est pas surpris de le retrouver aujourd'hui dans les journaux. Dans votre document, vous n'en avez pas parlé, mais peut-être était-ce la raison aussi.

Il ne faudrait pas exagérer, et reconnaître que lors des dernières réunions, on n'a pas parlé que du Jardin Lalanne, sauf lors des réunions spécifiques.

M. YVES CONTASSOT :

Je vous en donne acte.

MME LAETITIA MOUGENOT :

Merci.

J'ai écouté ce week-end une émission très intéressante qui parlait des changements que pouvait faire ou non le politique. L'actualité est assez chaude au niveau des changements. Il y avait une analyse très intéressante. La personne expliquait que pour que le politique puisse faire des changements, il fallait d'abord un diagnostic commun (premier préalable) et que le politique valorise ce qui marchait (deuxième préalable).

J'ai trouvé que cela s'appliquait si bien à notre cas, c'était vraiment lumineux. Nous n'avons pas eu de diagnostics véritablement communs. Nous avons des diagnostics de 2002, 2003 ; mais nous sommes en 2007. Concernant la sécurité, on n'est plus du tout sur ces éléments-là.

Quant à la valorisation de ce qui marche, nous constatons, et c'est vraiment la déception de cette concertation, que les espaces que l'on aime, et qui sont plébiscités par d'autres gens que les associations participant à la concertation : René Cassin, Lalanne, et d'autres choses ; disparaissent.

Partant de là, on ne pouvait qu'aller dans le mur, et l'on y va, au niveau de cette concertation.

Vous nous dites que les choses ont été actées par la Ville. J'ai repris les documents. Quand on regarde la délibération de 2002 (je ne vais pas vous la lire faute de temps, mais j'invite tout le monde à la regarder), les textes sont très vagues. Il nous est dit : « il s'agira de redonner au jardin les qualités architecturales et paysagères en le restructurant, sans toutefois gommer l'esprit initial ». Tout est à l'avenant.

Dans le programme de 2003, c'est la même chose, ce sont des éléments très vagues. La réponse de l'équipe SEURA pouvait aussi être totalement différente, sur ces éléments-là.

Nous aurions souhaité, nous, discuter de cela, par rapport à ce qui est écrit dans le programme et dans la délibération, en quoi le projet SEURA répond ou ne répond pas, en quoi d'autres propositions pourraient répondre ou ne pas répondre à ces éléments ?

Concernant le Jardin Lalanne (on dit que j'en parle trop, j'en profite), dans le programme de 2003, est écrit qu'il doit être conservé au regard de sa fréquentation, ou « au moins proposer sur le site un espace de même type ». Donc, on s'affranchit du programme lorsqu'on en a envie.

La délibération de 2005 autorise le Maire de Paris à signer les marchés subséquents. Sur le jardin, c'est encore plus vague, puisque ce n'est même pas une délibération concernant le jardin en lui-même, mais une délibération beaucoup plus générale. La délibération qui confie le marché pour le jardin à l'équipe SEURA est là, c'est une page, et il n'y a aucune prescription dedans. La seule prescription, c'est ensuite le programme, on sait tous qu'il est très léger.

Comment voulez-vous que l'on accepte que vous nous disiez : « les choses ont été votées par la Ville, c'est la démocratie, il faut vous y plier » ! La démocratie, quand c'est trois mots, quand il n'y a pas grand chose dans un programme, on y met ce qu'on veut ! C'est vraiment trop facile de nous demander cela. On ne peut pas l'accepter. C'est pourquoi nous vous demandons, depuis un mois maintenant, de pouvoir discuter au fond des choses, du concret, comme il l'a été dit tout à l'heure.

Ce que vous avez décidé ne nous semble pas concret. En revanche, on a une réponse très concrète ; mais ce que la Ville a décidé à l'origine n'était pas du concret. La réponse qu'on nous donne est très concrète, et on n'a pas discuté de ce concret-là.

Pour terminer, dans votre dernier document, vous nous expliquez que l'on a obtenu des tas de choses.

- La réintroduction de surfaces de bassins et de jeux d'eau : on n'a pas demandé de jeux d'eau, c'est clair. On peut en discuter, nous sommes ouverts à la discussion sur les jeux d'eau. On a demandé des bassins, des fontaines. Ils avaient disparu du projet à l'origine ; ils sont remplacés par des jeux d'eau. Je ne sais pas si des associations, ici, estiment que cet élément répond à l'une de leurs revendications. Personnellement, cela ne répond pas à l'une de mes revendications.

- La réduction de la largeur du cours : cela a été fait, déjà, en amont de la concertation, quasiment tout de suite. Donc, ce n'est pas non plus une victoire de la concertation, on n'en a pas discuté en réunion de concertation.

- L'installation de jeux d'enfants dans des espaces totalement clos est pour moi tellement une évidence que j'ai du mal à imaginer que ce soit aussi un acquis de la concertation. On n'a pas encore discuté (ce soir peut-être) de la façon dont ces jeux seront clos, mais je ne vois pas qui pourrait dire que le principe de la clôture pour des enfants de 2 à 7 ans n'est pas une option obligatoire. Vous avez dit, je m'en souviens, que la réglementation imposait de toute façon que ce soit fermé.

M. Yves CONTASSOT :

Un usage.

MME LAETITIA MOUGENOT :

Ce n'est pas un acquis de la concertation, on est bien d'accord.

- Le recalage de la surface totale de ces jeux qui sera au moins égale, voire supérieure, à la surface totale des jeux existants. En effet, le Maire de Paris nous a dit qu'on l'a obtenu (on ne l'avait pas tellement imaginé à l'origine) et que d'ailleurs on aurait moins de jeux pour enfants qu'à l'origine. On est dans un quartier de Paris où il n'y a quasiment pas d'espaces verts. Je suis habitante du 2^{ème} arrondissement et fais partie du Conseil de Quartier du 2^{ème} arrondissement ; le Jardin des Halles est notre espace vert. Donc, on n'imaginait même pas que cela pouvait être moins. On espérait plus. Donc, à nouveau, je ne vois pas d'acquis de la concertation.

- L'amélioration d'une des traversées nord-sud près de la Bourse du Commerce. Je l'ai bien regardée sur le plan, et pas bien comprise. Vous (ou l'équipe SEURA) nous l'expliquerez peut-être. Sur le dernier plan que l'on a reçu, je n'ai pas eu l'impression que c'était magnifique. Par ailleurs, nous ne demandions pas cette traversée-là, mais une traversée centrale. Nous vivons aussi dans le quartier l'hiver, et l'hiver on n'aura rien pour traverser le jardin, on tournera autour. Cet élément, demandé par plusieurs associations, n'a pas été pris en compte. Que l'on nous dise que si, alors que c'est un peu à côté de la question, est un peu de la mauvaise foi.

- La réduction de l'emprise des locaux attribués à la DPJEV pour l'entretien du jardin : il y a en effet une réduction d'environ 10 ou 15 % vous nous le préciserez. Je n'ai pas l'impression que ce soit non plus fondamental.

- La restitution d'un axe de vision sur le transept sud de St-Eustache depuis la rue des Prouvaires : sur le dessin, on voit effectivement qu'il y a beaucoup moins d'arbres que ce qui était prévu, mais à l'origine, nous ne demandions pas seulement de voir l'Eglise, c'était aussi de pouvoir profiter de l'Eglise, de s'asseoir devant, de vivre avec elle. Cette revendication n'est pas du tout prise en compte. On nous enlève 3 ou 4 arbres. Nous ne sommes pas satisfaits. On attend de voir ce que va nous proposer l'équipe SEURA, mais cela ne me semble pas...

M. CLAUDE PRALIAUD, CABINET DU MAIRE :

Il est un peu gênant que vous fassiez un débat sur la deuxième partie de la réunion.

MME LAETITIA MOUGENOT :

Non, je ne fais pas un débat sur la 2^{ème} partie de la réunion, Monsieur. Cela, c'est le document produit par la Ville à la demande des associations, et dont on doit discuter en 1^{ère} partie de réunion. Au contraire, c'est du concret, sur le débat que l'on a demandé pour ce soir...

Je dis que ces choses ne sont pas des acquis de la concertation. Lorsqu'on dit dans la presse que la concertation a obtenu des choses, je dis à la presse, et aux gens qui sont là ce soir : « non, on n'a rien obtenu du tout ! ». C'est tout. Je viens depuis 6 mois, je n'ai rien obtenu du tout.

M. YVES CONTASSOT :

Il nous reste 5 minutes pour ce débat. Il y avait Monsieur, et Monsieur LABORDE

M. ANDRÉ LABORDE, GIE FORUM DES HALLES :

Pour peut-être reprendre un argument de bon sens, comme d'habitude nous avons dit, et M. CONTASSOT, j'ai cru remarquer que vous l'avez acté, qu'en fin de compte il n'y aurait pas de décision sur le jardin avant que l'on connaisse le résultat du concours. Cela semble tellement évident, car le résultat de ce bâtiment va interférer sur le jardin. Il va interférer sur les circulations, sur son volume, sur les ombres et lumières qui donneront sur le jardin, sur les perspectives qui apparaîtront avec ce bâtiment.

Donc, il serait si incompréhensible qu'il y ait des décisions arrêtées sur le jardin tant qu'on ne connaît pas le bâtiment que je m'étonne que cela ne soit pas clair pour tout le monde. Cela arrangerait tout le monde et serait une bonne façon de permettre à chacun d'argumenter et de reprendre ses arguments et, lorsque le bâtiment sera connu, de mettre tout cela en place d'une façon concrète, avec devant nous des perspectives tout à fait visuelles.

Pour le moment, chacun essaie de débattre sur ses arguments, mais c'est la réussite de ce projet qui compte. La réussite est évidemment une relation du Forum, du jardin, une relation du quartier, et la bonne cohérence.

Tant que l'on n'aura pas pris en compte cet élément : attendre de connaître le bâtiment, on sera toujours en train de discuter sur quelque chose qui n'a pas de sens.

M. YVES CONTASSOT :

Je vais passer la parole au dernier intervenant.

Je vous rappelle que les grandes lignes du dessin du jardin font partie du cahier des charges du concours pour le Forum. Donc, nous ne sommes pas dans des éléments « décontextualisés », mais au contraire.

M. ANDRÉ LABORDE :

C'est un peu la contradiction, parce que les éléments du concours, ou du jardin, sont issus du 1^{er} concours, donc du résultat qu'avait donné la SEURA, sur un bâtiment qui a été refusé par la Ville. Donc, les dessins du jardin qui correspondaient à une volonté du Carreau ancien ne sont plus évidents aujourd'hui, puisqu'on ne sait pas comment sera le bâtiment. Ou alors, il y a une intention de programmer le bâtiment !

M. YVES CONTASSOT :

Non, Monsieur LABORDE ! Excusez-moi de vous dire qu'il y a encore une confusion.

Le premier concours n'était pas un concours d'architecture. C'était un marché de définition, avec un parti pris urbain. Les éléments du jardin étaient de ce point de vue, et non pas d'abord comme un paysage au sens traditionnel avec des jardins à l'anglaise ou à la française ; d'abord dans un cadre urbain.

C'est sur l'aspect strictement architectural de ce que l'on appelait le Carreau à l'époque que le maire a décidé qu'il y aurait un concours architectural, qui ne remet pas en cause le parti pris urbain dans lequel le jardin s'inscrit depuis le début. C'est pourquoi il y a des choses sur lesquelles nous avons du mal à communiquer entre nous.

Ceci est acté depuis le début et explique un certain nombre de décisions prises par le Conseil de Paris. On ne remet pas en cause ces partis pris urbains qui sont actés, dès lors que dans le cadre du marché de définition, c'est ce qui est retenu. Si l'on appelle cela des marchés subséquents, ce n'est pas le fruit du hasard ; c'est la conséquence de décisions antérieures. On est dans la poursuite, et non pas dans : on ne tient pas compte de ce qui a été fait et l'on imagine à nouveau tout, non ! C'est la déclinaison de choix antérieurs. C'est pourquoi il y a, je pense, un peu de confusion.

M. ANDRÉ LABORDE :

J'avais remarqué tout à l'heure que vous étiez, semble-t-il, d'accord pour attendre...

M. YVES CONTASSOT :

Non...C'est évident...

Je ne suis pas sûr que cela ira beaucoup plus loin que les lisières. Je ne sais pas ce qui sera décidé par le jury, qui fera des propositions. Je vous rappelle qu'ensuite, d'autres décisions interviennent ; ce sont les règles. Je ne sais pas quelle sera la décision finale. Je suis incapable de vous le dire, à ce jour.

On verra bien, mais ne préjugeons pas ! Pourquoi faudrait-il que, par principe, ce soit remis en cause ? A partir du moment où le cahier des charges du concours architectural intègre le dessin avec des variantes possibles, mais qui ne sont pas essentielles, qui sont marginales au sens urbanistique, c'est-à-dire qu'on ne remet pas en cause les éléments structurants du jardin ; les architectes qui travaillent sur le Forum doivent intégrer ces données du jardin comme une contrainte, et non pas comme : « je fais comme si ce jardin n'existait pas ». C'est l'organisation actuelle des concours.

M. JACQUES ARNOULD, ASSOCIATION « ACCOMPLIR » :

Je vais essayer d'être court, parce que j'ai l'impression de participer à une assemblée générale de propriété où les 10 premières questions sont là pour exciter tout le monde, et quand on arrive aux points importants on n'a plus le temps de les traiter.

J'habite le quartier des Halles depuis 30 ans. J'ai donc connu le début des Halles d'avant. Je suis de très près, à travers les écrits, tout ce qui se passe et les différentes contributions des associations. Le fait de ne pas participer aux réunions de concertation qui ont eu lieu précédemment me conduit peut-être à ne pas avoir l'agressivité de certains.

Sans que je cite un bord plutôt que l'autre, Elisabeth a dit un certain nombre de choses, avec son agressivité habituelle ; le garant a dit la même chose en l'enveloppant de façon beaucoup plus astucieuse.

J'ai cru comprendre que nous allions passer dans une phase importante, discuter les 4 ou 5 points que toutes les associations réclament : la traversée est-ouest, dégager la place René Cassin, éventuellement le Jardin Lalanne, l'arrivée tout à fait surprenante d'un immeuble technique au milieu du jardin alors qu'on nous avait promis qu'aucune surface construite ne serait faite dans le jardin...

M. YVES CONTASSOT :

C'est un scoop ! Il y aura un bâtiment construit au milieu du jardin ?

M. JACQUES ARNOULD :

Dans le jardin, qu'il soit au milieu ou à côté, c'est toujours dans le jardin.

Je souhaiterais que l'on aborde le véritable fond de cette discussion d'aujourd'hui et j'espère que nous aurons maintenant du grain à moudre, c'est-à-dire que les 5, 6, ou 10 questions immanquablement posées depuis des années sans aucune réponse, de la part des associations, pourront être abordées sereinement, sans agressivité ; et que l'on pourra progresser.

M. YVES CONTASSOT :

Je ne demande pas mieux.

Je demande que Mme CHAMPETIER de RIBES revienne, pour que vous puissiez lui répondre. Elle est sortie 2 minutes.

MME ELISABETH BOURGUINAT :

Je peux lui répondre quand même, là, je n'en ai pas pour longtemps.

Je vais être précise. J'admire beaucoup la candeur de notre ami Jacques, qui pense qu'il se passera quelque chose. Non, c'est clair, il ne va rien se passer !

J'admire aussi l'espoir toujours renouvelé de M. LABORDE, qui croit qu'on peut changer quelque chose à ce jardin.

Soyez lucide, clairvoyant, il ne va rien se passer ce soir ! On va, une fois de plus, nous vriller dans la tête les mêmes choses. Tout est figé depuis le départ, rien ne changera. Cette concertation est bidon, elle cherche à nous faire avaliser quelque chose qu'on ne peut pas changer.

Le dessin est complètement piégé, puisqu'on a mis, contre la volonté des associations, dans le cahier des charges du bâtiment, quelles seraient les grandes lignes du jardin. Donc, le bâtiment va être décidé en fonction de ces lignes-là. Ensuite, le jardin, de façon très cohérente, reprendra les choses qui auront été intégrées dans le bâtiment. C'est vraiment un jeu de dupes, tout est figé.

Donc, Jacques, vous vous trompez, c'est bien le moment d'être agressif, parce que rien ne va changer ce soir, pas plus que jusqu'ici.

Pour répondre à Paule CHAMPETIER de RIBES qui n'est pas là...

M. YVES CONTASSOT :

Elle est là !

MME ELISABETH BOURGUINAT :

D'accord. La position d'ACCOMPLIR que je crois exprimer est que nous n'allons pas jouer la chaise vide, puisqu'on se fait encore plus avoir quand on n'est pas là.

Nous prenons acte de l'échec de la concertation. Nous le faisons savoir maintenant, nous le ferons savoir dans 6 mois, pour les municipales ; nous le ferons savoir jusqu'au moment où le bulldozer viendra dans le jardin.

J'en profite pour annoncer que nous organisons une réunion publique le 20 juin, qui se tiendra dans la grande salle de 200 places de la Bourse du Travail, à 18 h 30 ou 19 h 00, l'horaire n'est pas fixé. Nous présenterons le cahier des charges qui n'a pas été présenté au public, le projet de jardin qui n'a pas été présenté au public. Le présenter aux journalistes et le présenter au public fait une énorme différence ! Je m'étonne que M. CONTASSOT ne voit pas la différence.

Nous expliquerons comment nous nous sommes en vain débattus depuis un an pour essayer de lutter contre cette espèce de rouleau compresseur qui va modifier le jardin, dans un sens qui, il faut en convenir, sans exagération, ne convient pas à grand monde.

On ne peut pas prétendre empêcher les gens que nous avons élus de prendre leurs décisions, d'arbitrer de façon arbitraire ; c'est leur choix, mais il va falloir l'assumer. On peut refuser que l'on dise à la presse et aux Parisiens que ce jardin a été concerté. Non, il n'a pas été, et ne sera pas non plus apparemment ce soir, concerté. C'est la seule chose que l'on revendique.

Faites ce que vous voulez, mais ne dites pas que vous le faites avec notre accord. Nous dirons autant que nous pourrions au grand public que ce jardin n'a pas été concerté et que l'on suit exactement la même méthode qu'il y a 20 ans : on casse, on fait n'importe quoi, adienne que pourra. On n'a demandé à personne, on perd des choses de grande valeur, mais tant pis parce que nous sommes les chefs et c'est nous qui tapons sur la table et décidons !

On se faisait de la concertation et de la démocratie participative sous cette mandature une idée un peu différente. Cela nous amène à réviser nos jugements et à être un peu plus lucides. Tout le monde doit être un peu plus lucide sur ce qui est en train de se passer.

M. YVES CONTASSOT :

Je laisse à chacun la responsabilité de ses propos, que je ne commente pas.

MME GISÈLE CHALEYAT :

Elisabeth ! Si vous voulez vivre aussi longtemps que moi, il ne faut pas prononcer continuellement le mot « échec ».

Ce que vous voulez, ce que nous voulons, et ce que le pauvre Yves CONTASSOT veut aussi, je le pense, est que nous arrivions à un consensus, pour le meilleur... Si l'on commence à prononcer des mots, comme « échec »... Tout à l'heure, je vous ai dit : « ne vous arrêtez pas ». Les gens attendent que vous réussissiez. Vous êtes capable de vous fâcher, mais de travailler aussi. J'attends que...

MME ELISABETH BOURGUINAT :

Cela fait un an qu'on travaille pour rien, Gisèle ! C'est bon, quand même ; on a passé un an, des heures et des heures, on a produit des documents ! On s'est réuni ici, on s'est réuni en inter associatif ; on n'a pas fait bouger d'un iota. Laetitia, qui n'était pas là quand j'ai fait mon topo, a fait exactement le même... C'est très bien, on repasse une couche, cela ne sert à rien mais on se fait plaisir.

On n'est pas tous d'accord là-dessus, apparemment certains sont très contents, mais on est nombreux à partager ce même constat : on n'a rien obtenu de toute cette concertation ! Rien ! Mais rien ! Ce que l'on a obtenu tombe sous le sens.

Celui qui voudrait nous dire qu'il ne faut pas enclaver les squares d'enfants, ou qu'il faut réduire leur surface par trois, ou mettre des terrasses dans le jardin ; qu'il ose venir le dire en face ! Ce n'est pas quelqu'un de cette mandature, de cette mairie, qui avait de telles intentions ; ou bien on n'a rien compris au programme.

Donc, pour avancer, il faut admettre où l'on en est, admettre que c'est un échec ! Il nous appartient, à nous qui nous sommes battus, Dieu sait, depuis 4 ans, pour ce projet, de nous exprimer, nous en avons la liberté, et de dire à la face de la presse ou des Parisiens, quand on en aura l'occasion : « cette concertation est un échec, de notre point de vue ».

Si vous êtes très contente du résultat, tant mieux. Pour nous, non. Si l'on peut gratter quelques miettes, on le fera, et les uns et les autres en tireront les conséquences.

Nous tenons à dire aux Parisiens, aux habitants de ce quartier, qui font une grande confiance à leurs associations (ils y sont obligés puisqu'ils n'ont pas l'occasion de s'exprimer dans des réunions publiques)... Notamment, certains font une grande confiance à ACCOMPLIR. Quand on distribue notre lettre, beaucoup de gens viennent nous demander des informations. On veut leur dire que ce n'est pas de notre faute. On a franchement fait tout ce qu'on a pu, mais le résultat est décidé par la Ville de Paris... Ce n'est pas de notre faute ! C'est tout !

M. JEAN-PIERRE MARTIN :

M. CONTASSOT nous a dit qu'il y avait un parti pris urbain acté. Je n'ai pas vu ce parti pris urbain acté, alors j'aimerais qu'on me l'explique. Pour moi, le jardin isole complètement le quartier et les petits commerces autour...

M. YVES CONTASSOT :

Si vous le voulez bien, nous allons passer au deuxième point qui concerne l'évolution du jardin. C'est Philippe RAGUIN, je crois, qui présente les nouveaux dessins.

M. PHILIPPE RAGUIN, ÉQUIPE SEURA :

Bonsoir. Vous avez sous les yeux le projet qui vous a été présenté au mois de juin 2006.

On a modifié dès le départ, par rapport à l'image du concours, la largeur du cours, qui est passée de 32 mètres (à l'origine, au moment du marché de définition) à 11 mètres environ, actuellement. Cela a été acté, au moins au niveau de notre équipe, depuis le départ, dès que l'on s'est remis à travailler sur l'image du jardin.

Ensuite, dans les évolutions, on a le souci d'assurer actuellement, ce qui n'est pas tout à fait le cas, en raison du nivellement du jardin actuel, la vision depuis la rue des Prouvaires jusque sur le chevet de St-Eustache. Nous proposons de dégager un cône visuel depuis la rue des Prouvaires, en éclaircissant, par rapport aux plantations actuelles, sur cette proposition ; et surtout, en ouvrant et en éclaircissant très largement, par rapport à cette image initiale, le portail de St-Eustache.

Le troisième souci est de trouver un traitement un peu plus doux de la plinthe Nord et de sa petite sœur, la plinthe Sud. Je rappelle, pour ceux qui auraient tendance à l'oublier, qu'actuellement on a le nivellement naturel du terrain : une ligne de points hauts, ici, donnée par les rues, et ici ; et un infléchissement naturel du terrain au droit de St-Eustache.

Le projet et le parc actuel, avec un nivellement en toit dont le sommet (de cette espèce de pyramidion) se trouve à peu près ici. Donc, actuellement, on se retrouve avec une ligne de points hauts, qui existe. Il y en a une ici, qui est la poutre qui soutient le bâtiment en dessous, sur la rue Berger. D'une façon moins visible, parce qu'il y a l'amphithéâtre de la place René Cassin, on a également une ligne de points hauts potentiels, qui tourne comme ceci.

Nous proposons qu'à partir du moment où l'on dit que le jardin va être nivelé de plain-pied, c'est-à-dire en surface globalement plane, à quelques variantes près, comme cela a été souligné tout à l'heure dans les échanges, on se retrouve à tirer cette ligne de plain-pied entre la rue du Louvre et le bâtiment du Carreau « reconstruit ». On se retrouve donc avec quelque chose qui est, pour certains, peut-être, vécu un peu « dur ». Il y a environ 1 mètre 50 entre la porte du chevet de St-Eustache et cette allée-là.

Nous avons repris les crayons, et nous allons vous proposer une série d'embranchements, avec un éclaircissement beaucoup plus important de cet espace boisé actuel.

Autre évolution : on détoure l'emplacement que l'on avait proposé pour un kiosque à musique de façon à l'insérer dans une surface un peu plus accueillante et apte à être le support à des activités dont on ne peut préjuger actuellement, mais qui devraient être un peu moins « dans la verdure », toujours dans des arbres mais pas de plantations au sol.

Comme cela a été souligné, les terrasses partent, maintenant, dans le cahier des charges, du nouveau futur bâtiment. Si il doit y en avoir, elles seront en tout cas prises dans la surface du nouveau bâtiment.

Parce qu'il faut bien que les jardiniers aient des moyens pour travailler, on diminue l'emprise en surface, émergente, des bâtiments sociaux et de matériel, en récupérant au maximum les volumes disponibles, après la fermeture de la trémie rue Berger. On récupère alors tout ce que l'on peut comme locaux souterrains pour descendre dedans tout ce qui n'a pas besoin d'être en surface, dans la vie au quotidien des jardiniers: les garages à véhicules, les matériaux pour l'entretien des jardins, tout ce qui est sanitaire et locaux sociaux). Les locaux sociaux, c'est tout ce qui est propre aux jardiniers pour leur permettre de travailler.

Cependant, les végétaux ont besoin d'être stockés en surface. On ne peut pas faire moins, cela correspond à peu près à la surface actuelle, que vous ne voyez pratiquement pas, mais il y a une espèce de grande cour anglaise. Ce sont des locaux dans lesquels les jardiniers stockent une partie de leur matériel.

Nous proposons de mettre une enveloppe autour de tout cela. Ce ne sera pas un hangar ; ce sera un bâtiment qui sera traité d'une façon à peu près harmonieuse (il faut faire confiance aux architectes) et qui s'intégrera avec la résille et la trame plantée.

Cela nous permet, en le diminuant sur sa gauche et sur sa droite, de trouver une liaison de plain-pied à l'arrière de la Bourse du Commerce, en liaison avec les gradins et les emmarchements du nouvel accès au Forum redessiné.

Les surfaces de jeux : à l'origine, il y a un an, on avait dessiné trois petites surfaces actuelles comme des illustrations possibles de la souplesse de la résille qui pouvait accueillir différentes formes et prendre des structures partielles ou totales de certaines surfaces.

On a très largement agrandi ces illustrations pour arriver à 3.670 m² de surface pouvant être close, et accueillir les jeux nécessaires, sans perdre de vue que la prairie dans notre concept initial, c'est retrouver la plus grande longueur possible entre l'ouest et l'est mais, en même temps, la plus grande surface possible, pour des usages dont des jeux pour les plus grands ados, ou le farniente.

Cela donne ceci. Ce n'est pas tout à fait le même rendu colorimétrique, mais ce sont des questions de pigmentation.

Les gradins retravaillés, naturellement, c'est un principe, cela ne veut pas dire que ce sera systématique et caricatural, mais c'est pour illustrer le propos.

L'entrée redessinée nous permet de re-dégager, et dans sa continuité...Il y a encore une petite manivelle, mais parce qu'on ne peut pas complètement escamoter et effacer la Porte du Jour, donc il reste une légère manivelle pour contourner la Porte du Jour, mais la liaison nord-sud est possible.

Il reste ici une liaison qui existait déjà, mais que l'on fluidifie et améliore.

Il y a le cône de vision dont je vous parlais tout à l'heure, que l'on pressent ici parce qu'on a écarté un peu la végétation. Tout cela reste à affiner, mais puisqu'on nivelle et abaisse le point culminant du jardin d'environ 1 mètre, l'observateur se trouvant ici, ou sur la rue Berger, aura la chance de pouvoir presque voir... Si vous permettez, actuellement, quand vous êtes ici, vous ne voyez que le haut de la porte du chevet de St-Eustache. Là, vous en verrez au moins les trois quarts...

DANS LA SALLE :

C'est faux ?

DANS LA SALLE :

Va-t-on baisser l'oculus ?

M. PHILIPPE RAGUIN :

-On abaisse l'oculus. On nivelle la totalité du jardin. On ne garde dans son nivellement actuel que le mail par souci de conservation des arbres actuels, donc cela nous donne une cote que nous tirons jusque sur cette ligne-là.

Voilà en détails ce que cela donne. On en était là, donc la reprise en gabarit de l'entrée face à la Porte St-Eustache ; déjà des gradins à la façon de Padane pour avoir des emmarchements les plus doux possibles, sachant que l'accès de plain-pied est possible depuis un peu plus en amont sur notre gauche, à l'ouest.

Ici, des accès, dans la même typologie, beaucoup plus généreux, avec soit des gradins, soit des bancs, soit des choses qui accompagnent ce pan incliné. A l'origine, on avait 10 mètres au point le plus étroit ; là, nous aurons à peu près une vingtaine de mètres (je dis bien « à peu près ») car le parallélisme n'est pas parfait, entre Ste-Eustache et la plinthe Nord.

DANS LA SALLE :

Le Padane, c'est le dos au sud ?

M. PHILIPPE RAGUIN :

C'est comme René Cassin actuellement. Nous avons 10 mètres environ sur le dessin initial. Là, nous aurons un peu plus d'une vingtaine de mètres de dégagement.

Les locaux de DPJEV qui sont nécessaires à l'exploitation de ce jardin seront réduits très sensiblement à l'ouest en réduisant pratiquement de 2 nervures (donc de 2 mails) leur emprise au sol. On en enlève à peu près autant à l'est, pour trouver un accès de plain-pied. Tout ce qui peut disparaître dans les sous-sols descend dans les sous-sols.

DANS LA SALLE :

Quelle hauteur ?

M. YVES CONTASSOT :

Je vous propose de noter toutes vos questions. Nous y reviendrons. Nous laissons Philippe RAGUIN tout présenter et nous reprendrons ensuite, point par point, si vous voulez bien. Donc, notez vos questions pour les lui poser ensuite.

M. PHILIPPE RAGUIN :

Face au bâtiment, on avait envisagé la possibilité d'installer un kiosque à musique. D'une façon peut-être un peu maladroite, il était placé sur une surface verte, qui pouvait prêter à confusion. On propose de le placer dans un espace beaucoup plus convivial qui pourrait être un point de rendez-vous. Cela peut être tour à tour un kiosque à musique ou un kiosque abri en cas d'intempérie. Tout reste ouvert quant à l'usage qui pourrait être fait autour de ce bâtiment ; un petit bâtiment très léger, qui n'est pas dessiné, une fois de plus, c'est une proposition.

On en a déjà parlé, les terrasses avaient été envisagées et dessinées il y a un an. Elles disparaissent et, s'il doit y avoir des terrasses, elles passent dans le cahier des charges du bâtiment.

Concernant les surfaces de jeux, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, on avait illustré avec trois propositions les emplacements possibles pour des jeux pour les enfants. Voilà ce que cela pourrait donner à terme, dans les évolutions possibles, c'est-à-dire des surfaces beaucoup plus importantes, qui intègrent pour partie le mail en place et pourraient également se développer le long de la rue Berger, en lieu et place de la pergola actuelle, qui est un espace totalement minéral.

Donc, on propose de retrouver, au lieu d'un espace totalement minéral (la végétation dans les pergolas n'a pas franchement réussi en une vingtaine d'années), en retravaillant le sous-sol et les profondeurs, les volumes nécessaires pour que la végétation s'installe, et isoler ici des espaces pour des jeux ou des pratiques un peu plus calmes, si cela devait être le cas.

Voilà les scénarios envisagés. Un premier scénario avec 5 emprises possibles, un deuxième avec 3 emprises (on lie les 2 emprises qui étaient les plus à l'ouest).

Voici la programmation que l'on pourrait avoir, si l'on partait sur 5 emprises possibles : un premier lieu sur lequel un espace serait affecté aux enfants de 2 à 7 ans, deux lieux avec une liaison restant possible pour des enfants de 7 à 12 ans ; ensuite, quelque chose pour les enfants de 12 à 14 ans, qui pourrait trouver sa place le long de la rue Berger ; la grande prairie, qui reste pour nous un espace de jeux pour des choses n'ayant pas besoin d'être matérialisées ; et puis (cela ne figure pas ici) peut-être des espaces plus libres, comme des surfaces de glisse possibles. Cela n'a pas besoin d'être matérialisé, mais on peut imaginer que ces demi-cercles, donc la rue Viarmes, puissent accueillir à terme des espaces pour des jeux, aussi.

Je passe la parole à l'Atelier DE LAUNAY...

M. YVES CONTASSOT :

Avant, il y a peut-être des demandes de précisions. J'ai entendu des questions assez précises, sur la hauteur, la surface, etc. Je vous propose de poser vos questions à Philippe RAGUIN.

M. JACQUES CHAVONNET :

C'est la question que j'ai posée tout à l'heure. Donc, il n'y a pas d'allée Prouvaires/ Transept ? La prairie n'est pas coupée ?

M. YVES CONTASSOT :

Non. Cette prairie n'est pas coupée parce que si vous regardez la largeur nécessaire pour faire une allée, compte tenu des contraintes d'accessibilité des handicapés, etc., ce ne sont pas des allées de 40 ou 50 cm. Très franchement, on a étudié, on s'est posé la question de faire quelque chose d'assez fin qui permettrait d'y aller.

Tout de suite, nous nous sommes heurtés aux règles juridiques d'accessibilité pour les handicapés. Cela devient une allée beaucoup plus large. La règle est que deux fauteuils roulants doivent se croiser... Cela fait plus de 2 mètres!... Peut-on se parler sans s'agresser ?

Donc, cela faisait quelque chose d'assez large. Ensuite, la principale raison est que cela segmentait la prairie nord de telle manière que cela faisait deux lieux qui avaient du mal à vivre, car sur la partie gauche il y a les pyramidions, qui seront traités en surface horizontale (les sortes de carrés bleus que vous voyez et les deux petites pyramides), qui font que l'espace à cet endroit n'est pas de la prairie. Ce sera a priori du verre, pour garder la lumière qui descend dans la piscine. Garder ce puits de lumière vers le dessous est indispensable.

UN INTERVENANT :

Il n'y a que les deux triangles...

M. YVES CONTASSOT :

Non, le reste aussi sera de la lumière qui passera, à la place de la serre...

LE MÊME INTERVENANT :

C'est le jardin, pour l'instant !

M. YVES CONTASSOT :

En dessous de cet endroit, il y aura un « travelator », qui est une espèce de tapis roulant incliné, qui sert à éviter les conflits d'usage entre ceux qui attendent, pour le cinéma notamment, et les autres. Il y a un conflit d'usage sur...

M. JEAN-PIERRE MARTIN :

Il n'y a plus de conflit d'usage, ils ont mis des caisses automatiques à l'intérieur.

M. Yves CONTASSOT :

Mais vous ne m'avez même pas laissé terminer ! Le deuxième élément est qu'aujourd'hui, la gestion de ces serres est totalement invraisemblable, on arrive à saturation dans les serres. Elles sont allumées, chauffées et arrosées 24 heures sur 24 ou presque, ce qui, dans un contexte énergétique que vous connaissez, ne nous paraît absolument pas possible à poursuivre.

Donc, il n'est pas question de continuer à dépenser des quantités d'énergie fabuleuses alors qu'on demande à chacun de réduire sa consommation.

A cet endroit-là, il n'y aura plus les serres, mais des puits de lumière. C'est acté.

Pour en revenir à la prairie au dessus, on considère que si l'on segmente le reste de la prairie, on arrive à des niveaux d'espace qui deviendront très petits, chacun, par rapport à ce que sont les espaces verts.

M. RAGUIN, pouvez-vous redonner les dimensions de la prairie actuelle ? Il faut les avoir en tête pour bien se rendre compte de ce que cela veut dire...

Vous ne vous rendez peut-être pas compte, mais c'est tout petit pour une grande pelouse. Dès qu'il y a fréquentation, plus vous segmentez, plus c'est difficile...

M. Yves CONTASSOT :

Je voudrais rappeler qu'un certain nombre de prairies ne sont pas fermées l'hiver...

Non, je vous l'ai dit, et il faut écouter tout ce que l'on se dit, que l'on travaillerait sur des techniques, et Philippe RAGUIN connaît bien, puisqu'il réfléchit au même problème sur Bercy, qu'il a conçu, pour voir quels seraient les végétaux les plus résistants.

Il ne vous a pas échappé, si vous avez regardé les dessins, que tout n'était pas strictement en gazon, qu'il y a des espaces extrêmement différenciés. Ce n'est pas tout ou rien.

Je rappelle, y compris les Invalides, que c'est une grande prairie sans rien. Ce n'est pas du tout fermé l'hiver.

MME ELISABETH BOURGUINAT :

Il n'y a pas la même fréquentation qu'aux Halles !

M. Yves CONTASSOT :

Parlez-en à l'architecte des Bâtiments de France du 7^{ème} arrondissement, qui vous expliquera à quel point il râle. Les riverains et le Maire du 7^{ème} appellent la police régulièrement sur ce qui s'y passe en termes notamment de jeux de ballons. Ils sont autrement dévastateurs pour les espaces verts que des gens qui s'allongent sur l'herbe.

C'est la raison pour laquelle nous avons voulu dégager la vue, cela a été acté et vous verrez (Philippe RAGUIN l'a dit) que compte tenu des dénivelés, on verra plus bas sur St-Eustache. C'est absolument incontestable, la vue abaissée par rapport à ce qu'elle est aujourd'hui.

Il suffit d'y aller et regarder avec le système de dôme, vous verrez mieux le bas de St-Eustache qu'aujourd'hui, c'est un fait et non un jugement.

En même temps, vous aurez la possibilité de passer de l'herbe, il n'y a pas d'interdiction.

DANS LA SALLE :

Avec une poussette ?

M. YVES CONTASSOT :

Mais il n'y aura pas de cheminement minéralisé pour y aller. Effectivement, les personnes en fauteuil roulant, les personnes qui voudraient passer avec un vélo à la main ou des poussettes ne passeront pas dans l'herbe, sauf ceux qui veulent aller s'installer dans l'herbe avec leur poussette, et qui le font d'ailleurs, car ils ne garant pas les poussettes sur les chemins.

DANS LA SALLE :

C'est déjà le cas !

M. YVES CONTASSOT :

Non, aujourd'hui, on ne passe pas vraiment avec une poussette compte tenu des marches.

Nous l'avons étudié et examiné la faisabilité. Au bout du compte, compte tenu de la manière dont vivent les espaces verts, nous avons estimé que ce n'était pas la bonne solution.

(Intervention dans la salle)

M. YVES CONTASSOT :

Ce n'est pas le jardin, donc nous en parlerons et n'étant pas en charge du dossier, j'aurais du mal à répondre. Ce sont ceux qui travaillent sur les sous-sols, la DU avec d'autres.

Je suis désolé, je m'occupe du jardin et pas de ce qu'il y a en dessous. Donc, vous verrez cela dans une autre réunion.

M. JACQUES CHAVONNET :

J'ai une deuxième question, je rebondis sur ce qui a été dit : ce sera un kiosque à musique ou un abri.

J'avais déjà signalé ce problème d'abri. Actuellement, lorsqu'il pleut, les mères de famille avec leurs enfants n'ont que la solution d'aller s'abriter soit dans le forum, soit dans les abris des sorties du forum. Comme ces sorties vont être supprimées, est-ce que ce sera le seul abri qu'il y aura sur le jardin ?

M. PHILIPPE RAGUIN :

Actuellement, nous avons une proposition d'abri ou de kiosque, petit bâtiment comme l'on trouvait dans les jardins du 19^{ème}, qui pourrait illustrer ici des usages variés dans le jardin.

On peut en trouver ici également qui serve également pour les enfants. C'est quelque chose que l'on avait proposé au départ dans un des scénarios que je vous ai montré tout à l'heure.

On peut trouver ici un élément de liaison, qui peut être également un abri. Il nous reste également quelque chose dont on n'a jamais parlé jusqu'à maintenant, mais qui sont des locaux de nécessité.

On a, pour faire fonctionner cela, un certain nombre de petits bâtiments fonctionnels à trouver, qui sont des kiosques de gare, des sanitaires. On peut très bien imaginer que certains de ces petits édifices aient un auvent plus important, de façon à servir d'abri potentiel en cas d'averse ou d'orage imminent.

C'est quelque chose que l'on n'a pas du tout évoqué pour le moment, mais on l'a en tête.

MME PAULE CHAMPETIER DE RIBES :

Est-ce que le fameux petit bâtiment DPJEV, qui me gêne toujours autant, sera végétalisé ? Peut-on l'imaginer ?

M. YVES CONTASSOT :

La hauteur aussi ?

M. PHILIPPE RAGUIN :

Actuellement, on n'en est qu'à des épures de volumétrie, la hauteur serait inférieure ou égale à celle des arbres actuels, c'est-à-dire entre 4,5 m et 6 m. Il faut qu'un petit véhicule utilitaire puisse rentrer, qu'on puisse prendre la charge, et le monter, donc il faut un peu de hauteur.

En tout cas, cela reste quelque chose de largement en dessous des gabarits des bâtiments environnants, et cela reste dans la trame végétale.

La peau que ce bâtiment peut recevoir : pour le moment, on a toute latitude de trouver une résille végétale ou quelque chose dessus. Il n'y a pas d'arrière-pensée là-dessus.

M. YVES CONTASSOT :

Il ne fait pas beaucoup de végétalisation de façade.

M. PHILIPPE RAGUIN :

La toiture également peut être végétalisée, pour les vues plongeantes depuis les riverains sur la rue Berger, on peut mettre en œuvre les principes mis par certains confrères sans problème.

M. YVES CONTASSOT :

Qu'on met en œuvre à Paris largement.

MME. ANNE JACINO, ASSOCIATION « ACCOMPLIR » :

Je n'arrive pas toujours à comprendre, car vous parlez de la nécessité pour les pelouses de faire telle ou telle chose. Quand on pense à la vie des riverains et des usagers, moi qui habite le quartier depuis une quarantaine d'années et qui suis, pour des raisons personnelles, souvent dans les jardins, il y a énormément de circulation à travers ces jardins.

Je me demande comment vont faire toutes ces personnes, car c'est un flux très important. Elles seront obligées de tout contourner, cela ne me paraît pas logique.

Parfois, sur l'esthétique, on a des goûts différents, mais beaucoup d'aspects de ce jardin ne me paraissent pas très rationnels.

Quand on parle de l'abri pour les jardiniers, je ne l'ai jamais tellement remarqué. Je crois comprendre qu'il est un peu caché ou enseveli. Pourquoi d'un coup, le met-on en surface alors qu'il est caché, qu'il est plus ou moins invisible ?

M. PHILIPPE RAGUIN :

Actuellement, l'accès aux locaux des jardiniers se fait à peu près face au « Pied de cochon ». A l'arrière de la trémie Coquillière, vous avez un volume creux qui vient s'encaster dans une colline artificielle, qui vient englober les pyramidions actuellement.

Un énorme tumulus vient encadrer les pyramidions et sous lesquels vous trouvez pour partie certains locaux sociaux des parcs et jardins, et également de part et d'autre de cet espace.

Donc, ces locaux occupent un volume artificiel glissé entre le toit des locaux commerciaux et la peau de surface du jardin. Les locaux sont là-dessous actuellement.

Si l'on supprime la trémie Coquillière et un certain nombre d'ouvrages émergeant dans le jardin, on se retrouve avec un nivellement qui n'est plus du tout celui actuel. Donc, on se retrouve avec des volumes qu'on ne sait plus amortir, d'où l'idée de venir les déplacer avec un accès direct sur une rue et d'occuper des volumes qu'on récupère dans les voiries souterraines.

UNE INTERVENANTE :

Et la réponse relative à la traversée de la rue Montorgueil, Montmartre, nord-sud ?

M. PHILIPPE RAGUIN :

On a deux types d'allées actuellement :

- Des allées qu'on pourrait considérer comme des allées tout temps, c'est-à-dire quels que soient le temps et la saison, on a des allées en dur avec des matériaux souples (matériaux minéraux) qui permettent une circulation quel que soit le temps.
- Des allées plus classiques en matériaux stabilisés, sur lesquelles on peut trouver des extensions, comme actuellement sous le mail, afin de faire perdurer les jeux de boules. On aura le même type de circulation le long de la plinthe nord.

Les surfaces gazonnées en prairie sont accessibles. A la belle saison, vous pouvez traverser comme vous voulez sur ces surfaces. Quand il pleuvra, vous ferez plus facilement le tour. C'est incontestable, sauf à accepter d'avoir les pieds un peu mouillés pour aller traverser d'un point à l'autre.

MME LAËTITIA MOUGENOT :

Et l'hiver, cela fonctionne avec des graminées spéciales ? Avez-vous la possibilité technique de le faire ?

M. PHILIPPE RAGUIN :

Le 100 % de réussite n'est jamais sûr, si vous connaissez la réponse...

Je vous dis que l'on peut travailler les mélanges de façon à obtenir quelque chose qui soit le plus résistant possible, l'avantage de la résille, du module géométrique de base sur lequel on a construit le jardin, nous permet en appui avec les bosquets, qui sont parfois des surélévations ou des légers encaissements pour amortir ou pour absorber la tripaille ou la technicité nécessaire à la vie du bâtiment en dessous, de venir isoler partiellement. C'est un code de bonne conduite à avoir dans la gestion, on peut isoler partiellement une partie du jardin ou des pelouses afin de permettre leur régénération ou leur mise en repos, tout en laissant 80 % des autres.

La marche à suivre dans la gestion peut être ainsi pressentie. On va la caler au fur et à mesure de la vie du jardin. Quand on a réalisé les pelouses du parc de Bercy, à aucun moment on avait imaginé que les fonctionnaires du Ministère des Finances allaient venir y jouer avec des chaussures de foot.

Malheureusement, c'est le cas et cela se passe pratiquement 24 heures sur 24, car d'autres prennent ensuite le relais. C'est un peu un échec, mais on sait que pour qu'une pelouse ou une prairie fonctionne à son maximum, il faut la plus grande surface possible. C'est une règle d'or. On n'est pas capable actuellement de faire vivre des micro surfaces, elles sont totalement rabotées.

Plus on offre la surface la plus grande, plus il y a des chances pour aller vers la réussite.

Deuxième piste de travail, c'est le mélange des plantes. On travaille là-dessus et on espère arriver à des résultats corrects. Après, il reste toujours la capacité à isoler partiellement telle ou telle partie du parc.

M. BERNARD BLOT, ASSOCIATION « MAINS LIBRES » :

Que faites-vous de toutes les aérations actuelles, qui traversent le jardin ? Que vont-elles devenir dans votre résille ? De nombreuses autres sont cachées par des bosquets, comment allez-vous les traiter ?

M. PHILIPPE RAGUIN :

Je passerai peut-être tout à l'heure la parole à Jean-Marc FRITZ. La plupart des dispositifs en place vont être dévoyés. On va tendre à les ramener vers des éléments durs ou hors des plantations.

Quand ces éléments techniques ne peuvent pas être dévoyés pour des questions de longueur et de technicité, on les absorbe dans nos « bosquets » ou les atolls, avec suffisamment de masse végétale tout autour pour en amortir soit le bruit, soit les effets de souffle de ventilation.

Il ne vous aura pas échappé, quand vous êtes dans ce secteur actuel du jardin, que des gradines élèvent progressivement le jardin, chacune d'entre elles est le support d'un élément technique de ventilation, avec des effets sonores et de souffle très désagréables.

Nous souhaitons avec le bureau d'études travailler ces éléments mécaniques afin qu'ils soient les plus insonorisés possible, avec le moins d'effet de son émergeant dans le jardin, et ensuite travailler leur gabarit et leur surface afin de les absorber dans la végétation en place.

Il reste quelques autres éléments, qui sont des sorties de secours. Jean-Marc pourra en parler. On va autant que faire se peut les effacer au plus près du sol, un peu comme cela est fait au Carreau du Louvre. Ce sont des trappes effacées au sol qui, en cas de nécessité, se lèvent d'un seul coup.

MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET :

Je vais revenir sur l'histoire de la pelouse. C'est certainement séduisant, si elle fonctionne toute l'année, mais elle crée énormément de contraintes, car tout est regroupé dans la partie sud, où vous avez un encombrement maximum pour garder la pelouse ainsi.

Avez-vous déjà prévu qu'elle serait un terrain de foot ? Est-ce pour cela qu'il ne doit rien y avoir dessus ? Cela invite le jeu de foot, je ne vois pas ce que vous voulez en faire autrement.

DANS LA SALLE :

Elle n'est pas plane.

M. PHILIPPE RAGUIN :

Sur le dessin, il ne vous échappera qu'il y a des bosquets. Donc, il n'est pas possible d'organiser des terrains de foot comme à Bercy. Il peut y avoir entre 2 enfants ou 3 ados des échanges de balle sur telle ou telle partie du jardin, mais cela ne peut pas prendre l'organisation d'une partie de foot dûment organisée, ce n'est pas possible.

La disposition des bosquets est en partie dans ce principe. La deuxième technicité qu'on veut faire mettre en œuvre, afin de créer des effets de relief, piéger et capter un peu la lumière, est de faire en sorte que certains de ces éléments de modules soient parfois légèrement inclinés, plus profonds ou un peu en pente, afin de ne pas favoriser l'appropriation par tel ou tel type de catégories d'âges ou de population pour un usage strict, et dans un seul sens, de la pelouse.

On peut très bien avoir ici aux plus belles heures du matin des gens qui viennent lire ou fumer leur cigarette, et l'après-midi des gens qui viennent au contraire échanger 3 ou 4 ballons : des usages multiples !

Tous ces éléments sont des bancs. Parfois, ce sont des bancs linéaires qui viennent appuyer la végétation, qui nous fait l'office de filtre, et des éléments qui peuvent accompagner le cours, comme un retour de façon à venir conforter la plantation à l'arrière. On a beaucoup de bancs le long des allées principales, et le long de l'allée St John Perse. On reconduit ce type de bancs, qui sont soit des simples bancs sans dossier, soit des bancs avec de temps en temps la capacité de s'adosser à de la végétation ou s'adosser sur quelque chose pour se reposer.

MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET :

Un autre point sur la présence du kiosque à cet endroit-là. C'est le motif de la lettre adressée à la Mairie où les habitants font remarquer qu'il est juste en face d'un immeuble d'habitation. Est-ce vraiment le seul endroit où il peut être logé ?

M. YVES CONTASSOT :

Kiosque ou non, il existe une réglementation sur les nuisances sonores la nuit. Un nouveau décret est paru récemment.

MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET :

C'est un jardin ouvert quand même.

M. YVES CONTASSOT :

Peu importe !

MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET :

Vous n'allez pas mettre un policier devant le kiosque.

M. YVES CONTASSOT :

Il n'y a pas de besoin de policier dans les jardins pour qu'il y ait des plaintes sur les nuisances sonores à Paris, je peux vous le garantir.

Il n'y a rien de pire aujourd'hui qu'une place minéralisée pour qu'on ait des plaintes sur les nuisances sonores. Les gamins jouent au foot fort tard l'été, et on a toutes les plaintes possibles. Les gens viennent, y compris y jouer de la musique, s'ils en ont envie. A part le 21 juin, c'est interdit.

Ce traitement d'un kiosque ou non, c'est la même chose, il y aura la même réglementation et le même respect.

La notion de pouvoir dans la journée y pratiquer des activités, musicales ou pas, ce n'est pas la seule fonction.

Je rappelle que la plupart des jardins ont des kiosques aujourd'hui, et qu'ils ne sont pas forcément d'une dimension telle qu'il n'y ait pas des riverains à une même distance des kiosques, on fait respecter dans la journée évidemment. Le soir, pour les lieux qui sont ouverts, il y a la police et la DPP (services de la ville), et on fait respecter. C'est une règle qui s'applique à tout le monde, ce n'est pas spécifique au fait qu'il y ait un kiosque.

La réglementation s'applique dans tout le jardin, comme ailleurs.

MME FRANÇOISE THOMAS, Association « Vivre dans le quartier des Halles – Montorgueil – Montmartre – St Eustache » :

Concernant la qualité de la pelouse, les problèmes climatiques jouent, tout le monde a trouvé merveilleuses les pelouses anglaises, qui bénéficiaient d'un climat plus pluvieux et d'une qualité très particulière de pelouse, faisant qu'elles sont rarement dans l'obligation d'être mises en jachère.

Sur une telle pelouse, à une époque où l'on prédit des changements climatiques assez importants, a-t-il été prévu un arrosage technique dans les pelouses qui permettra que ces pelouses soient moins abîmées lors de périodes de sécheresse ou de périodes assez longues, puisque c'est bien la première chose qui permettrait que cette pelouse ne soit pas fermée pour être remise en état.

Je sais que c'est une question de poker, mais si pendant 3 ou 4 mois, en plein été, il n'y a pas du tout de pluie, que va-t-il se passer sur des pelouses si elles ne sont pas de la qualité de celles que l'on a pu voir en Angleterre ? Apparemment, cela réussit bien et on n'arrive jamais en avoir en France. Je ne sais pas la raison ou est-ce la qualité au départ ?

M. PHILIPPE RAGUIN :

D'abord, ce ne sera pas une pelouse type gazon anglais, car les gazons anglais sont des tapis végétaux qui travaillent avec une dizaine de variétés de graminées.

Effectivement, ils bénéficient d'un climat beaucoup plus pluvieux que le nôtre. Déjà, on ne peut que très difficilement tendre vers cette qualité, sauf à avoir un espace privé. On travaille comme sur un golfe mais on y marche le moins possible.

Ce n'est pas notre ambition, mais de travailler avec un mélange de plantes qui sont des graminées. Vous avez employé le mot « jachère », qui n'est pas une aussi vilaine image que cela, c'est-à-dire que c'est un mélange de graminées classiques avec lesquelles on fait les gazons, mais également énormément d'autres plantes que l'on appelle des plantes vivaces à rosette ou à racines traçantes. Pendant ces 20 dernières années, on nous disait qu'il fallait les éliminer des gazons ; et ce n'est pas notre propos.

Si ces plantes s'installent ici, tant mieux car ce sont des plantes très « agressives » (dans le bon sens du terme), c'est-à-dire qu'elles auront une grande capacité à s'installer. Déjà, on va travailler avec des plantes de gazon dites classiques et d'autres plantes que l'on a un peu oubliées mais qui font partie des prairies dites naturelles, avec lesquelles les sociétés d'autoroute travaillent depuis très longtemps.

Les sociétés d'autoroute sur les aires de repos ont les mêmes problèmes. Elles ont des grandes surfaces à rendre relativement accueillantes avec le minimum d'entretien possible, et faire en sorte que ces choses ne soient pas à renouveler après chaque rush de vacances.

En regardant leur façon de travailler, on trouve un panel de 20 et 30 plantes au mètre carré et c'est à peu près notre ligne de conduite. Je ne veux pas dire qu'on va copier SAP2R, mais c'est à peu près la façon dont on va envisager de travailler.

La deuxième piste, quand un gazon est appelé à accueillir du public, il doit conserver la plus grande porosité à l'air, afin que les racines ne subissent pas d'asphyxie et que les matières nutritives qu'on pourrait être amené à donner à ces végétaux pour qu'ils vivent puissent migrer en profondeur, de façon à ce que la plante rabotée par les pieds trouve à 20 ou 30 cm quelque chose à manger pour se refaire. On travaille également sur le mélange de terre afin qu'il soit le plus souple possible.

La troisième piste : il y a des chances pour qu'on aille vers des climats les plus contrastés possibles. Actuellement, on ne sait pas s'il va pleuvoir moins ou plus, il est à peu près certain que ce sera très différent de la période actuelle. On peut très bien avoir des hivers très pluvieux et des hivers très secs.

L'idée est de faire en sorte que sur la surface des 4,3 ha, et pour partie, suivant la façon, parmi les 10 concurrents, dont la réponse va émerger pour le forum rénové, récupérer les eaux de toiture et les eaux de ruissellement sur la surface du jardin, les capter, les descendre dans des citernes en lieu et place d'une partie des voiries souterraines récupérées, afin que ces eaux soient réutilisées pour l'arrosage du jardin.

Actuellement, dans les calculs de volumétrie et de débit récupérable, on ne peut pas pallier à la consommation totale, mais cela pallierait au moins 50 % de la consommation d'eau par rapport au volume actuel consommé.

Si l'on devait entretenir le jardin de la même façon que ce qui est fait actuellement, on pourrait récupérer des volumes qui absorberaient pour partie au moins 50 % des volumes actuels. Donc, ce serait un gain dans le sens du développement durable, qui serait assez important.

Ce sont les pistes sur lesquelles nous travaillons. Il nous reste encore beaucoup à faire, nous n'en sommes qu'aux esquisses de programmation des organisations spatiales du jardin. Tout est fait dans un souci technique.

M. ALEXANDRE MAHFOUZ, COLLECTIF BEAUBOURG LES HALLES :

Pour les commerces de surface, vers Beaubourg et les Halles : je vous parle uniquement à titre commercial. Je comprends vos préoccupations par rapport au jardin, mais commercialement, quand les gens vont sortir du forum des Halles, ils vont passer la passerelle et ensuite tourner à droite.

Pour nous, pourquoi favoriser le quartier côté rue Rambuteau, tous les quartiers rue Berger, il y aura afflux côté droite ? Pour l'activité commerciale, je préfère qu'il y ait deux sorties, à droite et à gauche. Pourquoi n'y a-t-il qu'une sortie à droite et pas à gauche ? C'est ce qui gêne les commerçants, faites une sortie côté gauche.

M. PHILIPPE RAGUIN :

La sortie est une représentation graphique, vous l'avez, elle passe sous les arbres, c'est une question de représentation des couleurs. Mais, actuellement, elle passe. Celle-ci saute aux yeux. Actuellement, vous pouvez passer. La représentation du damier de couleurs ne le laisse pas entendre, mais vous pouvez passer en dessous.

MME LAETITIA MOUGENOT :

J'ai trois questions. Pourriez-vous nous indiquer quels sont tous les espaces inaccessibles ? J'imagine qu'au niveau de la plinthe, au niveau de la lisière, et de l'autre côté là-bas, je ne sais pas comment c'est traité, mais de ce côté, pouvez-vous nous pointer tous les espaces qui sont inaccessibles ?

Je suis désolée, Monsieur CONTASSOT, mais cela me gêne un peu que vous ne puissiez pas nous répondre sur ce qui se passe avec ces espèces de quatre carrés de verre. Pour vous, ce n'est peut-être pas du jardin, mais pour moi, cela en fait partie.

J'aimerais bien savoir quel est ce truc en "tor" (escalator, elevator) qui va descendre ?

Ceci fait une nouvelle entrée du forum, il est important qu'on le sache. On nous a déjà privé de la discussion sur l'espace de transition de l'autre côté, en disant que ce sera revu quand on aura le forum. Il m'est interdit de parler depuis des mois du fameux jardin Lalanne qui est assujéti à cet espace de transition. Aujourd'hui, on

me dit qu'on ne va pas parler non plus de cet espace, qui est un nouvel espace commercial dans le jardin. J'aimerais quand même que vous nous en disiez quelques mots.

M. YVES CONTASSOT :

Il y a une entrée ici.

MME LAETITIA MOUGENOT :

Quels sont ces quatre carrés ?

M. YVES CONTASSOT :

En dessous, il y aura le travelator et au-dessus vous passerez sur ces carreaux.

MME LAETITIA MOUGENOT :

Il n'y a pas de communication entre le dessus et le dessous.

M. YVES CONTASSOT :

Non.

MME LAETITIA MOUGENOT :

J'ai compris. J'ai eu ma réponse, merci M. CONTASSOT.

J'aimerais qu'on me fasse la démonstration que l'engagement de Bertrand DELANOË est respecté, qu'on a même la superficie de jardin pour les enfants.

Pouvez-vous me remontrer les images avec la répartition par tranches d'âge et qu'on explique, M. CONTASSOT, où se trouve ce fameux jardin Lalanne bis que l'on nous promet ?

M. PHILIPPE RAGUIN :

Concernant les espaces dits inaccessibles, à part les massifs boisés (arbustifs) le long de la plinthe nord ici, et peut-être pour amortir le dénivelé le long de la rue Rambuteau, tout est accessible y compris les verrières, qui sont actuellement des pyramides, on les efface et on les met au niveau du sol. Techniquement, on sait faire des verrières accessibles, le public peut marcher dessus.

MME LAETITIA MOUGENOT :

A droite de vos emmarchements, la lisière est-elle accessible ou pas ?

M. PHILIPPE RAGUIN :

Cela peut être accessible, mais ce n'est pas souhaitable. Si l'on veut que les plantations perdurent, il n'est pas souhaitable que le public chemine. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, à part les espaces arbustifs, tout est accessible. Il n'y a qu'ici où l'on est obligé d'amortir le dénivelé de la rue Rambuteau, on a proposé ici un banc qui se retourne. En fait, on ne souhaite pas qu'il y ait des traversées afin que les plantations réussissent. Si l'on doit étirer un peu plus, on le fera, mais on ne souhaite pas le faire pour le moment.

MME LAETITIA MOUGENOT :

Et la superficie des jeux ?

M. PHILIPPE RAGUIN :

Actuellement, quand on fait la totalité des surfaces de jeux, on est à 3.670 m² pouvant être clos. On peut retrouver également, comme je l'ai dit tout à l'heure, des jeux individuels ou à deux ou à trois spontanés entre différents ados, il n'y a aucun problème.

MME LAETITIA MOUGENOT :

Pour les 2-7 ans, on n'a plus qu'un seul espace alors qu'actuellement on en avait deux. Là, on est déjà en surpopulation.

M. YVES CONTASSOT :

Nous y reviendrons tout à l'heure et vous verrez que nous avons travaillé cette question.

M. PHILIPPE RAGUIN :

C'est une proposition actuellement.

M. YVES CONTASSOT :

Cela fait partie des questions qui sont posées.

M. JEAN-PIERRE MARTIN :

Pouvez-vous revenir à l'image précédente ? La question rejoint les propos précédemment tenus. Ici, nous avons des fontaines jusqu'au bout, tout cela c'est béton.

Pourquoi ne peut-on pas arriver à maintenir au moins une allée ici en dur ? Je ne vois pas ce que cela gênerait, car actuellement cela coupe déjà des pelouses et cela ne dérange personne. Ensuite, arrivé ici, comme c'est déjà le cas, puisque c'est en surélévation, à faire des choses qui descendent, une allée à gauche, une allée à droite, on n'est pas obligé de les faire de 31 mètres de large. Je pense qu'en mettant de petites allées simples 5 m de large, ce serait très agréable et on aurait quand même une traversée nord-sud.

M. YVES CONTASSOT :

C'est exactement la question qu'a posée M. CHAVONNET, à laquelle j'ai répondu. Si vous voulez bien ne pas reposer rigoureusement les mêmes questions, sinon à 22 heures on se reposera toujours pour la 40ème fois la même question.

M. JEAN-PIERRE MARTIN :

Vous n'avez peut-être pas bien répondu pour que je comprenne. Je dis qu'il est possible de passer actuellement ici, pourquoi cela ne le serait-il plus demain ? Je ne vois pas ce que cela change.

Cette allée me gêne toujours, car ici actuellement on a une allée qui longe les arbres tout le long, elle suffit largement au passage des gens. Le jardin Lalanne est bien entamé, normalement il va venir jusqu'ici. On découvre d'un seul coup qu'on peut aménager cette partie là, qui est surélevée avec des jeux et on ne sait pas trop quoi. J'avais toujours pensé que sous ces pergolas, on pouvait aménager des choses. J'avais pensé à un moment donné, et je l'avais dit, que cela pouvait être des endroits pour les enfants ou autres. Là, on veut tout raser...

Pourquoi ne l'a-t-on pas fait avant ? C'est le mystère !

Je défends le jardin pour les perspectives et autres, les pergolas actuellement en hiver restent vertes et elles sont un élément de décoration extraordinaire. Vous les voyez de très loin et vous avez envie d'aller dans le jardin. Ici, bientôt, on aura un truc noir, moche, car les arbres qui n'ont pas de feuilles sont gris, vu de loin, mais enfin le centre commercial cachera tout.

Pourquoi ici les terrains ne sont-ils plus plats ? Surélève-t-on le terrain ici ou le rabote-t-on ? Comment peut-on le raboter car dans ces parties-là, il y a trois niveaux différents, qui marquent des différences de 50 à 80 cm, avec les grilles d'aération dont vous parliez ?

Je voulais savoir si ces parties-là étaient surélevées ou abaissées ?

Ici, il serait quand même bien qu'il y ait un dégagement un peu plus arrondi. Si l'on faisait une allée ici, on pourrait dégager un peu cette partie-là au lieu de l'encaisser. Ici, j'ai une surprise, vous condamnez le souterrain Coquillière. Avez-vous l'autorisation de la préfecture ? Ici, il y a plus de normes de sécurité pour le forum, les pompiers sont à côté, mais il me semble que vous n'aurez pas l'autorisation, il faut voir !

M. YVES CONTASSOT :

M. Martin, j'aimerais franchement qu'on essaye de se limiter...

M. JEAN-PIERRE MARTIN :

Je pose des questions.

M. YVES CONTASSOT :

Depuis le début, il y a une hypothèse : que les deux trémies Coquillière et Berger sont fermées. Vous n'allez pas me dire que vous le découvrez aujourd'hui ! C'est l'hypothèse de départ sur laquelle nous travaillons.

M. JEAN-PIERRE MARTIN :

Je suis ravi, cela permettra à tous les commerces d'avoir un espace...

M. YVES CONTASSOT :

C'est prévu depuis le début M. Martin.

M. JEAN-PIERRE MARTIN :

Je vous pose question : aurez-vous les accords de la préfecture ? Il est curieux que l'on fasse une rénovation pour la sécurité et on fait tout contre la sécurité.

Avec mon avis, j'ai posé une question : surélève-t-on le jardin ou pas ? Le diminue-t-on ? Pourquoi ? Car, tel que le jardin est fait avec cette grande allée on isole le jardin totalement du quartier. Je pense aux commerces et principalement petits commerces. C'est une question parmi d'autres.

M. YVES CONTASSOT :

Des questions auxquelles on a déjà répondu 15 fois, je souhaite qu'on évite de les poser.

M. JEAN-PIERRE MARTIN :

Je ne l'ai pas entendu.

M. YVES CONTASSOT :

Je vous renvoie au compte-rendu des réunions précédentes M. Martin.

MME ELISABETH BOURGUINAT :

Maintenant qu'on a créé ce cône de vision sur le transept de Saint-Eustache, franchement il ne manque pas grand-chose pour faire une allée, et c'est de la pure méchanceté de nous la refuser.

De plus, c'est vraiment de la maladresse, car on n'a rien eu dans cette concertation. Cela ne coûterait pas cher de nous donner une allée de deux mètres de large, et vous pourriez dire que vous nous avez donné quelque chose et cela serait vrai. Mais non, même cela on ne l'aura pas, ce n'est pas grave on le prendra. Je me rappelle très bien à l'époque où nous soutenions le projet Mangin, M. MANGIN reprenait toujours une expression : "lignes du désir". Il disait que l'on n'empêche pas de traverser les gens là où ils veulent, dont il faut faire les allées car ils traverseront quand même.

Ce qui va se passer quand il y aura ce cône (j'espère qu'on va le garder et qu'on ne va pas le supprimer du fait de mes propos, car il y a quand même des choses vexatoires dans cette concertation), il est évident que les gens vont traverser. Au lieu d'avoir une allée qui serait pratique pour la poussette du futur bébé de Laetitia, qui serait commode pour les fauteuils roulants des handicapés, ils vont devoir le gagner ce tracé à la sueur de leur front en poussant leur poussette, en faisant le tracé dans la pelouse. Au bout de quelques années la "design line" existera, ce serait une victoire au bout de 7 ou 8 ans sur ce projet qui nous refuse une chose qui serait pourtant très facile obtenir.

Je trouve absurde qu'on en soit à discuter depuis six mois sur cette chose qui est très simple.

Je conteste totalement le discours d'expert de M. RAGUIN, qui nous dit qu'une pelouse doit être très grande pour fonctionner. La preuve, les pelouses actuelles sont plus petites et fonctionnent très bien. Elles sont accessibles par des réseaux d'allées, cela marche très bien. Alors, qu'on arrête de dire qu'il faut un truc de la taille d'un terrain de foot où l'on ne pourra pas jouer au foot pour que cela fonctionne.

Cela pourrait très bien fonctionner avec une allée de 2 mètres de large. Donc, c'est purement vexatoire. Merci M. CONTASSOT et consorts.

Sur le bâtiment des jardiniers, une question factuelle a été posée. De combien de mètres carrés les jardiniers disposent-ils actuellement ? Retrouve-t-on l'existant comme pour le square des petits ou le multiplie-t-on ? Je voudrais savoir cela.

M. YVES CONTASSOT :

Je n'exclus pas, et c'est compliqué car cela dépend d'un autre projet qui n'a rien à voir avec le jardin, qu'on puisse se passer de ce bâtiment.

MME ELISABETH BOURGUINAT :

Ce serait une bonne nouvelle.

M. YVES CONTASSOT :

La décision ne pourra intervenir, et c'est bien toute la difficulté, dans un délai que je ne maîtrise pas, et je ne suis pas sûr que la ville le maîtrise elle-même.

Que dans la mesure où l'on délocaliserait l'ensemble des services qui se trouvent dans le bâtiment où il y a la Direction de la voirie et des déplacements, ce bâtiment ayant vocation à recevoir notamment entre autres des logements.

Dans cette hypothèse, les rez-de-chaussée qui n'ont pas vocation à être des logements, car c'est interdit, pourraient peut-être du côté de la rue de Viarmes être récupérés pour faire des locaux pour la Direction des parcs et jardins. Cela pose de nombreux problèmes y compris d'accessibilité etc. donc, cela ne peut pas se faire ainsi. En même temps, on ne peut pas écarter d'un trait de plume le fait qu'on a besoin de locaux et en surface. Aujourd'hui, je vous invite à venir voir les locaux des jardiniers.

MME ELISABETH BOURGUINAT :

Volontiers...

M. YVES CONTASSOT :

Ils sont dans des conditions absolument scandaleuses, et cela ne peut pas s'améliorer en sous-sol quand il n'y a pas de visibilité. Ils ne sont même pas aux normes du point de vue de la lumière du jour, et c'est bien pour cela qu'on veut les faire monter en partie.

Je ne peux pas me prononcer sur le délai. De toute façon, cette hypothèse sera intégrée dans les éléments ensuite de marché comme option. On verra en fonction de la levée de l'option si l'on maintient ou pas. Je ne vais pas dire aujourd'hui que je ne le mets pas étant sûr de le mettre ailleurs, alors que ce n'est pas certain. Bien sûr, si l'on peut, on essaiera de les mettre ailleurs, mais si l'on ne peut pas, il faut bien leur trouver un endroit. C'est aussi simple que cela.

MME ELISABETH BOURGUINAT :

On ne voit pas les locaux des jardiniers rue Coquillière, et je ne sais pas à quoi ils ressemblent. Il y a des locaux dans l'espèce de truc rond là où l'on descend près du petit train avec la statue au milieu.

Dans ces locaux, il doit y avoir des bureaux et on peut très bien comprendre que, comme tous les gens qui travaillent dans le sous-sol du forum, ils préfèrent travailler à la lumière du jour. Par contre s'il s'agit d'éléments de stockage pour mettre des tondeuses, cela peut rester en sous-sol, cela ne gêne pas beaucoup. Il faudrait faire la différence entre ce qui pourrait éventuellement rester dans le sous-sol.

Quand Mme CHAMPETIER DE RIBES demande si cela pourrait être végétalisé, actuellement c'est le cas. C'est en sous-sol, et en dessus il y a des pelouses et des arbres. On va le sortir du sous-sol pour faire pousser du lierre dessus. Pour l'instant, c'est très discret, on ne le voit pas et cela marche bien. Donc il faudrait peut-être essayer de couper la poire en deux. Si vraiment il y a des bureaux, il est légitime qu'ils préfèrent travailler à la lumière du jour et si on ne peut pas les mettre ailleurs, soit, il faudra peut-être en passer par là. Si c'est pour stocker des tondeuses ou du terreau... Il faudrait qu'on nous explique un peu plus. Pour le coup, cela ne fait l'objet d'aucune concertation, on n'a eu aucune explication sur ce qu'étaient ces espaces de jardiniers.

Je voudrais terminer par une chose qui m'amuse énormément, l'un des seuls acteurs, pour ne pas dire le seul, à part Mangin qui avait tranché depuis longtemps sur la Place René Cassin, en disant que c'était un lieu pompiers. Comme il trouvait cela « pompiers », il fallait supprimer. Dès le début, nous avons eu ce désaccord.

A part cela, la seule personne qui s'est exprimée ici contre la Place René Cassin en faveur de sa suppression est le Père FORESTIER, donc le curé de Saint-Eustache. Son motif est qu'il y a du bruit sur la Place René Cassin, cela gêne pour la messe et même en dehors de la messe, pour le silence qu'il y a dans l'église. J'ai fait longtemps la manche dans la rue. Sans mettre d'embranchements, vu d'ici c'est un endroit génial pour les musiciens.

Le Père FORESTIER n'aura plus la Place René CASSIN, mais 100 m en linéaire avec des gens qui se mettront là pour jouer de la musique, avec le mur de l'église derrière et les gradins devant, ce sera génial. Finalement, une mauvaise action finit par être punie, il n'aura pas la Place René Cassin, mais il aura du bruit quand même.

M. YVES CONTASSOT :

C'est très religieux.

M. JACQUES ARNOULD :

Je vais encore parler de ces traversées nord-sud, et j'en suis désolé. Je m'aperçois que le discours est un peu en contradiction avec le dessin. On dit qu'on pourra traverser librement sous réserve qu'il n'y ait pas trop de pluie et pas trop de boue.

A l'autre bout, on nous dit que ce sera impénétrable et ensuite il y a des bancs. Est-il prévu d'avoir des cheminements possibles ?

Actuellement, on nous fait un barrage pour nous empêcher de passer.

Or, le besoin est fondamental. Le chemin existera de gré ou de force, et s'il faut arracher les arbres, les gens les arracheront. Mais, il est nécessaire d'avoir la possibilité de cheminer. Cette possibilité n'est pas du tout apparente sur votre schéma.

M. YVES CONTASSOT :

Je vous propose de retenir une ou deux interventions, car franchement on ne va pas entendre parler les personnes de l'Atelier DE LAUNAY, qui sont là depuis un certain temps.

M. JEAN-PIERRE MARTIN :

Et les réponses sur les dénivelés ?

M. YVES CONTASSOT :

Elles ont été données. A chaque fois qu'on apporte une réponse, vous considérez qu'on ne l'a pas apportée.

M. JEAN-PIERRE MARTIN :

Mais non.

M. YVES CONTASSOT :

Si, on a expliqué très longuement pourquoi on ne pourrait pas jouer au foot en termes de dénivelés.

Je vous propose de passer la parole à l'atelier DE LAUNAY pour la dernière partie.

MME ALESSANDRA DELAUNAY, ATELIER DE LAUNAY:

Pour l'atelier De Launay, je pense que tout le monde a eu le document. Je vais essayer, simplement vu que le temps commence à se rétrécir, de donner les points essentiels de la synthèse.

Le texte que nous avons produit ne donne pas un descriptif précis des jeux qui seront installés. Ceux-ci n'étaient pas absolument pas dans le mandat que nous avons, et c'est très clair.

Nous avons à voir avec les habitants leurs attentes pour le futur jardin. Donc, ce sont plutôt des lignes de force que nous avons dégagées, des éléments principaux, sur lesquels nous reviendrons dans un cahier des charges, document plus technique, pour que ce soit donné aux futurs concepteurs d'espaces ludiques.

C'est pour cela que nous n'avons pas de préconisation, de document pour essayer de le refléter au plus juste du déroulement des ateliers, que ce soit adultes ou enfants.

Dans les éléments saillants de la synthèse figurent les demandes pour les aires de jeux.

Que les aires de jeux soient des espaces fermés, sécurisés : c'est une demande récurrente.

Au niveau de la fermeture ou de la clôture, un ensemble de procédés peut être envisagé. Cela ne veut pas dire fermé avec des grilles de 2 m de hauteur. Il est évident que ce n'est pas possible, mais cela implique de réfléchir à comment on peut sécuriser un espace ludique par différentes possibilités végétales, quelque chose qui permette l'accès aux espaces ludiques, en empêchant les enfants de ressortir par inadvertance ou non surveillance. Cela permet que les espaces soient sécurisés.

De là à ce qu'il faille rétablir un numerus clausus comme il est actuellement dans le Jardin Lalanne, ce n'est pas vraiment envisagé. C'est pour l'instant ouvert et en discussion. Là, le chapitre n'est pas clos.

Un autre point essentiel porte sur la variété des aménagements ludiques proposés pour que d'une part ils puissent répondre à l'ensemble des besoins de développement de l'enfant, et je renvoie à tout ce qui a été mis au début du document, et qu'en même temps, cela puisse assurer les jeux les plus demandés par les enfants.

Ce qui ressort pour les demandes de jeux par les enfants, c'est tout ce qui est du type labyrinthe, cabane, cache-cache ; tous ces types de jeux qui sont récurrents, permanents, plébiscités, aussi bien par les adultes dans leur souvenir que par les enfants actuellement. C'est vraiment un point important, que ce soit sous forme de tunnels végétaux, de tunnels avec des fenêtres, que l'on puisse entrer et sortir de toutes les manières que l'on veut, il n'y a pas de souci, c'est terriblement demandé.

Qu'il y ait dans les aires de jeux quelque chose qui soit une combinaison d'équipement ludique dans un environnement paysager, l'élément nature est très demandé.

L'élément nature renvoie à toute la thématique au niveau de l'eau. Grand débat : oui – non ; pour – contre des aires où de l'eau soit présente, où l'accession à l'eau soit possible, ou des jeux d'eau soient possibles.

Je crois avoir détaillé tout cela dans le document, et je ne vais pas y revenir. Je pense que quelles que soient les solutions adoptées, il est clair que la propreté de l'eau est évidemment primordiale, que la façon dont l'eau va être gérée dans les temps de sécheresse qui nous attendent va être étudiée de près.

Le fait, me semble-t-il, dans la proposition existante que les aires où des jeux d'eau seront possibles, et que ce soit mis dans un espace hors des aires de jeux proprement dites, permet que dans les aires de jeux, les enfants pourront venir jouer sans se mouiller.

Après, iront jouer avec l'eau ceux qui voudront. Cela permettrait que chacun puisse gérer le problème de l'eau à sa convenance.

Un point a été demandé sur l'utilisation autant que faire se peut des énergies renouvelables dans la gestion du jardin et des aires de jeux. Par exemple, peut-on mettre un éco manège ? Cela avait été demandé, et ce sera à l'appréciation des futurs concepteurs.

Utilisation des éoliennes pour générer les éclairages, et des choses de ce genre. Je passe.

Au niveau des aires de jeux, les adolescents qui malheureusement n'ont pas pu participer à des ateliers (et nous l'avons beaucoup regretté), car nous comptons beaucoup avec eux. Les adolescents sont les grands absents du jardin des Halles actuel.

Deuxième grands absents : les handicapés (et j'y reviendrai).

Les adolescents ont pu nous donner des petites feuilles rassemblées par une enseignante. Ils ont été assez convergents dans leur demande. Comme là aussi, cela a été détaillé, je n'y reviendrai pas. Je vais essayer de garder un peu de temps pour reparler des différentes aires de jeux par tranche d'âge, ce qui me paraît être un point essentiel.

Autre chose que je veux signaler, qui est très apprécié dans le jardin actuel existant : son aspect convivialité, flexibilité, pouvoir organiser spontanément des activités, des pique-niques le jour, en fin de journée ou le soir. Tout ce côté à la fois chaleureux où chacun peut y trouver ses propres modalités d'appropriation du jardin. C'est très demandé pour le nouveau jardin : qu'il puisse offrir ces mêmes possibilités.

En ce qui concerne les handicapés, très absents dans le jardin actuel, je ne sais pas dans quelle mesure les concepteurs pour les nouvelles aires de jeux pourront inclure l'accès à des handicapés.

Je pense que c'est l'un des points qui sera mis dans le cahier des charges pour que justement ce soit pris en compte et étudié. On n'a pas de solution à apporter maintenant, mais il faut y réfléchir, c'est important.

Au niveau des aires de jeux, nous avons essayé de réfléchir à la façon d'intégrer des aires de jeux qui offrent le maximum de possibilités. Nous sommes arrivés à un partage entre aires de jeux enfants âge moyen et adolescents ; c'est-à-dire des aires de jeux qui couvriraient la tranche de 3 à 7 ans, une autre qui irait de 7 à 12 ans, et ensuite pour les adolescents 12-14 et plus.

Je vais lancer des possibilités, des illustrations, simplement pour essayer d'avoir des idées et cela passe en roue libre.

C'est simplement des illustrations possibles ; c'est simplement pour voir qu'à la fois on peut essayer de jouer avec des diversités de matériaux au sol, des sonorités, des jeux avec du sable, des matériaux pour permettre tout ce qui est constructif pour des plus petits, et en même temps des choses pour des plus grands dans des aires de jeux différentes.

Le grand ballon gonflable en haut à gauche montre un exemple de ce qui peut être éphémère, qui va avec l'idée de flexibilité dans l'un des endroits de la pelouse pour un week-end ou une semaine à l'occasion d'un festival de jeux ou autres.

Là, des idées de cabanes, d'utilisation de grands plots que les enfants peuvent combiner et moduler à leur manière, des endroits où l'on peut se cacher et jouer.

L'idée d'une grande sphère répond à l'un des participants qui voulaient une mappemonde. Comment essayer de faire rentrer le monde dans le jardin ? Pourquoi pas une mappemonde ludique ? C'est un peu l'idée de comment s'approprier un objet d'art, et comment les enfants se les détournent : les idées de cachette, de labyrinthe réinventé, des jeux collectifs.

L'image centrale en bas représente quelque chose complètement détourné par les enfants, et ce n'était pas du tout l'utilisation prévue...ici, ils sont en surnombre sur l'équipement, et en même temps tous très heureux d'être tous ensemble sur ce grand cercle. Donc, cela leur convient très bien.

Encore différentes utilisations de jeux, comment en bas à droite on peut intégrer le paysage avec des jeux ?

Là aussi, en haut à droite, quelque chose de très apprécié des adolescents : une sorte de roller track, mais on peut s'interroger sur l'aspect sécurité. On peut réfléchir dessus.

Dans les deux images en bas, ce sont un peu des sortes de murs d'escalade. On essaie de monter, de tout en haut, on saute et on se jette dans le vide ; c'est qui est évidemment un grand plaisir.

Les aires de jeux : pourquoi a-t-on retrouvé les 2-7 ans ? Pourquoi ne pas avoir fait les 2-4 ou 5 ans, et les 5-7 ans ? Nous l'avons pensé en réponse à deux choses, d'une part par observation nous avons pu voir que souvent des familles ont des enfants dans la tranche d'âge 2-7 ans, et c'est un âge où les parents veulent être présents, soit les parents directement, soit les nounous. Il est difficile dans la même tranche horaire de surveiller les 2-4 ans et les 4-7 ans. C'est un premier point.

Deuxième point, on a remarqué aussi que les enfants qui ont 4 ans, avec un grand frère de 6 ans, vont jouer avec le plus grand. Donc, la frontière en termes d'âge, de séparation autour de 4 ou 5 ans est très difficile à faire.

Nous avons pensé faire une aire plus grande que ce qui existe, mais où il puisse y avoir dans l'organisation de l'espace des équipements qui permettent au plus petit d'être dans une zone, et au plus grand dans une autre, tout en sachant que bien entendu il y aura passage de l'un à l'autre, et on ne pourra pas l'empêcher.

C'est ce qui nous a guidés dans cette approche, dans ce choix en écoutant beaucoup de parents demander : comment peut-on avoir une visibilité sur les deux aires de jeux ?

On peut le discuter ce soir, il y a du pour et du contre, ce que je comprendrais tout à fait. Nous sommes ouverts justement à la discussion.

Au niveau des espaces d'aires de jeux avec une présence adulte, que ce soit une présence adulte (animateur, moniteur), on l'a plutôt gardée pour l'aire de jeux des 7-12 ans, où les parents ont souvent apprécié dans l'actuel jardin Lalanne (le jardin des rhinocéros), de pouvoir laisser les enfants y aller seuls, sachant qu'il y avait cette présence.

C'est pourquoi nous l'avons demandé plus pour cet âge-là, sachant que les plus petits, les parents ou une nounou sont toujours présents.

Là encore, c'est une proposition et ce n'est pas arrêté, et nous sommes là pour en discuter.

Il reste une demi-heure, je m'arrête et laisse la parole à la salle.

M. YVES CONTASSOT :

Merci pour cette présentation, je rappelle que ce n'est que la synthèse, et vous avez reçu le document complet qui montre parfois des points de vue drôles et contrastés, entre enfants et parents. On a tendance à ne pas trop accepter que nos enfants fassent ce que l'on faisait quand nous-mêmes étions enfants. Cela fait partie de la vie.

MME. ANNE JACINO :

J'avais compris tout à l'heure que vous envisagiez les enfants de 3-7 ans, après vous avez évoqué 2 ans, et c'est plus petit. Un certain nombre de jardins sont beaucoup utilisés, même à titre principal par des mamans et des tout-petits. Les horaires sont différents.

On trouve les autres après 16h30, le mercredi ou pendant les vacances, alors que les mamans avec les tout-petits viennent justement pendant les heures creuses. Cet aspect doit être vu avec des choses simples et protégées. Il faut peut-être éviter d'avoir les plus grands, car ils courent.

Quand j'y allais avec mes enfants petits ou maintenant mes petits-enfants, et ce n'est pas un reproche, mais les enfants de 6-7 ans vont aller sur les jeux, jouer au ballon, vont les bousculer et les faire tomber. Donc un endroit plus protégé pour les 6 mois à 3 ou 4 ans est important, car c'est très utilisé.

MME ELISABETH BOURGUINAT :

Je voudrais relayer là-dessus, pour avoir assisté aux ateliers en question, ce n'est pas du tout ce que j'avais compris.

J'avais compris que les gens appréciaient beaucoup la configuration actuelle où il y a un square pour les petits et à côté une pelouse enclose où vont les plus grands, que l'on peut surveiller du même coup, et qui demandaient ce que l'on n'aura pas, puisqu'il n'est plus question de pelouse enclose, que l'on reconduise cette configuration avec des squares pour les petits. Les enfants de 4 à 7 ans, surtout ceux de 6 ou 7 ans, ne vont pas utiliser les petits toboggans de 1,5 m de haut. Ils ne jouent pas là-dessus.

Par contre, ils apprécient beaucoup actuellement dans l'une des pelouses encloses un arbre qu'ils escaladent.

Pour les petits, vous avez montré des choses très dangereuses sur vos images. Si ces choses se trouvent dans des endroits accessibles à des petits de 2 ou 3 ans, on va tout fermer car cela ne va pas passer.

Je corrigerai, et ce n'est pas du tout ce que j'avais retenu, il me semble que c'est plutôt le fait d'avoir un endroit où l'on surveille les petits et les grands qui sont dans une pelouse enclose ne nécessitent d'être sur leur dos, ils ne vont pas sortir et ils sont libres dans la pelouse.

Laetitia est intervenue sur les surfaces disponibles. Je lui ai demandé de me remonter une énième fois le programme de 2003, qui est censé nous servir de cahier de charges, d'après ce que disait Mme BARBÉ

Nous contestons qu'il y ait eu un cahier des charges, mais il y a eu ce programme qui disait qu'à défaut, le jardin Lalanne devrait être maintenu, compte tenu de sa fréquentation jugée bonne à l'époque, mais plus maintenant, et on ne sait pas pourquoi.

A défaut de cela, il faudrait reconstituer un jardin d'une surface identique paysager, animée, fermée, etc. (même concept). Je regrette, dans les surfaces que nous avons vues, c'est impossible de reconstituer un jardin Lalanne de surface identique. Voilà une promesse mise par écrit qui était très claire. On nous a vraiment agressés en disant que l'on était buté, obstiné, qu'on voulait absolument garder notre truc, et qu'on nous proposait quelque chose qui serait mieux.

Je ne vois pas comment cela pourrait être mieux sur des surfaces qui sont moitié plus petites. J'ai calculé que les surfaces pour 7-11 ans avaient 1.400 m². Le Jardin Lalanne fait entre 2.700 et 3.300 m², personne n'a jamais su dire le nombre de mètres exacts. Donc, on y perd beaucoup en qualité, car toutes les images que l'on a vues : toboggans, jeux, belles sculptures, mais aucune végétalisation. Je ne sais pas comment on va reconstituer la végétalisation actuellement dans le jardin Lalanne. Que ce soit en surface ou en qualité, on a beaucoup perdu. Voilà encore une promesse trahie.

J'aurais une dernière chose sur les jeux d'eau, j'arriverai à la conclusion inverse de celle à laquelle vous arrivez. Vous dites qu'il ne faudrait pas mettre les jeux d'eau dans les lieux clos. Ainsi, on est sûr que les enfants ne vont pas se mouiller. S'ils veulent jouer avec l'eau, ce sera à l'extérieur, donc sous la responsabilité de leurs parents. Sauf, qu'il faudra absolument que la propreté de l'eau soit assurée.

Si les jeux d'eau ne sont pas à l'intérieur d'endroits fermés, que va-t-il se passer ?

Des chiens vont courir dedans. On est sûr d'une chose (et cela a été dit par les parents pendant les ateliers). Même si l'eau est sale, ils veulent bien que leurs enfants jouent dedans, même s'ils attrapent des choses, c'est tellement important que...

Je ne pense pas que soit respectée cette volonté des parents. C'étaient des gens minoritaires, tous les autres disaient : « non, si les enfants jouent dans l'eau, il faut absolument que l'eau soit propre ».

Personnellement, je verrais plus une configuration dans un jardin enclos, comme le Jardin Lalanne, où l'on puisse entrer avec l'eau un peu plus. C'est la surveillance d'adultes, donc on ne peut pas faire n'importe quoi.

Les parents envoient leurs enfants en sachant qu'il y a des jeux d'eau et savent si ce sera accessible ou pas. On peut imaginer que ces jeux d'eau soient inaccessibles dans l'endroit enclos pendant l'hiver, mais par contre dire que les enfants se mettront en maillot de bain au pied du bâtiment du forum devant les flux de gens qui passeront, et on sait qu'il y a une grande diversité de gens qui passe à cet endroit, et avec les chiens qui courent au milieu, ce n'est pas très raisonnable.

Mon voisin, qui était plein de candeur, quand il est parti, est arrivé à la conclusion en une seule séance, ce qui est une performance à la conclusion à laquelle nous avons mis des mois à arriver : « cela ne sert à rien, on perd son temps ». C'est pourquoi, il est parti.

M. YVES CONTASSOT :

Je ne parle jamais au nom des absents. Je constate que dans tous les jardins de Paris, depuis des années maintenant, on met des jeux d'eau, et je n'en ai jamais vu d'enclos.

Vous n'avez pas l'air de connaître les 450 jardins parisiens, ce que je peux comprendre, mais moi qui en ai la responsabilité...

Il y en a un peu plus de 70 aujourd'hui qui ne sont pas fermés, et on est sur un programme d'en ouvrir une trentaine supplémentaire. On n'est pas du tout dans les chiffres annoncés...

Mais non, arrêtez de dire cela, vous ne connaissez pas les jardins parisiens. A Bercy, une partie est ouverte, on peut y aller, et il y en a d'autres.

DANS LA SALLE :

Il n'y a pas d'eau à Bercy !

M. YVES CONTASSOT :

Allez au jardin d'Eole qu'on vient d'ouvrir, y compris avec la contrainte des intrusions, que ce serait dramatique, tout ce que l'on nous a déjà dit, qu'il faudrait bientôt des miradors : aucun problème, il y a des jeux d'eau.

DANS LA SALLE :

A Bercy, c'est fermé, on ne peut pas se baigner dedans !

M. YVES CONTASSOT :

Des jeux d'eau ne signifient pas une baignoire, ni une piscine.

DANS LA SALLE :

Dans ce cas, ce sera pour les enfants.

M. YVES CONTASSOT :

On n'a jamais parlé de faire une piscine !

Allez à Belleville, vous allez voir le mal qu'on a à retenir les enfants qui veulent aller dans les... A Citroën, il y en a plein.

MME LAETITIA MOUGENOT :

Il n'y a pas la sortie du RER à 3 mètres, c'est un non-sens !

M. YVES CONTASSOT :

Pour la question de l'eau, il y a des normes, il est évident qu'elles seront totalement respectées en termes de qualité. Je n'ai pas de souci sur la qualité de l'eau.

MME ELISABETH BOURGUINAT :

Il y a quand même une réponse sur le Jardin Lalanne : la promesse non tenue ! C'est une demande faite aux quatre équipes d'architectes. L'équipe SEURA s'était engagée à tenir : non seulement reconstituer un jardin identique à celui d'aventure, mais de le maintenir sur son lieu. C'était l'engagement bafoué qu'ils ont pris.

J'aimerais savoir où dans cette répartition des surfaces pour les 7-11 ans on place quelque chose qui de près ou de loin pourrait ressembler à un jardin d'aventure.

Voilà une promesse trahie.

M. YVES CONTASSOT :

Un schéma le montre.

MME ELISABETH BOURGUINAT :

Cela fait la moitié de la surface.

M. YVES CONTASSOT :

Il n'y a pas 3.000 m dans le jardin Lalanne non plus.

(Quelques minutes non enregistrées)

M. YVES CONTASSOT :

On pourra même écrire que c'était 5.200 m², ainsi cela fait apparaître qu'il y a encore plus de réduction. Il n'y a jamais eu 3.300 m².

MME ELISABETH BOURGUINAT :

C'est marqué ainsi sur le programme de 2003. Après, on nous a dit qu'il y en avait moins et on est allé à 2.700 m², mais personne n'a été capable...

(Quelques minutes non enregistrées)

M. YVES CONTASSOT :

Les ateliers DE LAUNAY n'étaient pas chargés de mener la concertation, elle l'a dit depuis le départ. La concertation a lieu ici. Elle était chargée de nous faire un certain nombre de propositions, de poser un certain nombre de questions, y compris en soulignant et dans le rapport c'est très bien indiqué que des demandes sont parfois contradictoires.

Lisez le rapport, et c'est dit de manière de très claire...

MME LAETITIA MOUGENOT :

Non seulement, je l'ai lu et j'ai participé. Franchement, j'ai beaucoup de sympathie pour elles deux, mais véritablement cela n'a pas été l'élément le plus intéressant de cette...

M. YVES CONTASSOT :

Les demandes contradictoires sont aussi entre parents et enfants.

Quand les enfants sont libres et seuls, ils ne disent pas forcément tout à fait la même chose que lorsqu'ils sont devant leurs parents.

MME ELISABETH BOURGUINAT :

Il ne faut pas exagérer, 8 enfants ont été concertés et ce n'est pas non plus le bout du monde.

Le comité de défense du Jardin Lalanne représente 900 personnes. Là, on s'appuie sur 8 gamins. On était censé pouvoir faire une visite avec les enfants. Bien évidemment, on a tenu à l'écart tous les gens qui avaient une option Lalanne, on n'a pas pu faire cette visite. C'est Paule CHAMPETIER DE RIBES qui a tout pris en charge très bien.

Vous dites que la concertation n'était pas censée se faire dans les ateliers DE LAUNAY. Une chose est claire, il y a une censure absolue dans ces ateliers, un tabou du Jardin Lalanne. On n'avait pas le droit d'en parler. Cela a été expurgé des comptes rendus.

(Rires des représentants des ateliers DE LAUNAY).

Cela ne me fait pas rire. A la dernière réunion, l'animateur qui a fait la synthèse a utilisé à au moins trois reprises l'expression « jardin de type Lalanne », cela n'apparaît pas une seule fois dans le compte rendu. Franchement, ces ateliers n'ont pas été très sérieux.

Je ne sais pas ce que va donner le résultat, mais en tout cas nous voyons des chiffres. Je voudrais demander à M. RAGUIN où il peut trouver l'équivalent sur le site.

MME ALESSANDRA DELAUNAY :

Je vais quand même demander un droit de réponse.

MME ELISABETH BOURGUINAT :

C'est un fait objectif, la promesse qui avait été faite n'est pas tenue.

M. YVES CONTASSOT :

Gisèle CHALEYAT souhaite poser une question, et je souhaite qu'elle puisse la poser avant que vous répondiez.

MME GISELE CHALEYAT :

J'allais leur poser une question comme d'habitude sur les jardins clos, mais je veux redire ici que les enfants aiment le jardin d'aventure. Je vous comprends. Si l'on peut trouver la possibilité de refaire le Jardin Lalanne ou quelque chose d'équivalent, je vous soutiendrai et vous le savez.

Je suis pour la conciliation. Il est vrai, et vous l'avez dit tout à l'heure que vous avez remarqué que les parents aimaient beaucoup le Jardin Lalanne, car ils pouvaient y laisser les enfants seuls. Les enfants seuls sont souvent contents d'être un peu sans leurs parents.

MME ALESSANDRA DELAUNAY :

Bien sûr.

MME GISELE CHALEYAT :

Si il y a une possibilité, je le souhaiterais. Je ne sais pas, et je ne suis pas un technicien.

En revanche, j'ai pris beaucoup de plaisir à être avec vous ; c'est ce que je voulais dire. Vous pensez, personne ne m'avait demandé quel avait été mon premier jeu. On me l'a demandé, je regrette que vous ne l'ayez pas signalé, car j'ai été la seule à le faire. Le premier jeu que j'ai eu c'était le cerceau. On n'en a pas parlé, je devrais me fâcher ! Je plaisante un peu pour détendre l'atmosphère. Du fond du cœur, je souhaite qu'il y ait sur ce jardin un consensus, que tout le monde soit plus ou moins content, et surtout que ce soit bon pour les enfants. Je ne me décourage jamais, et j'espère que cela arrivera.

Mon Jardin Lalanne, la chose avec laquelle je vous ai embêtée est le jardin clos des enfants. Chacun a son dada. Je veillerai personnellement à ce que vous venez de dire. La personne qui a commenté tout à l'heure a dit : « des jardins qui pourraient ou ne pourraient être clos ». C'est là où les organisateurs ont tort. C'est avec des petites choses comme celles-là que nous ne repartons pas contents.

Je ne veux pas qu'on me dise que le jardin sera plus ou moins clos pour les petits, je veux qu'on me dise qu'il soit clos et qu'on me dise où on va le mettre. C'est là où je rejoins les gens d'Accomplir.

Vous dites qu'on peut clore avec des végétaux. C'est peut-être aussi dangereux. Je voudrais que vous me donniez une explication sur les possibilités.

MME ALESSANDRA DELAUNAY :

C'est à l'étude pour l'instant. Il faut réfléchir sur le sujet, il n'y a pas encore de décision de prise.

Est-ce que je pourrais répondre ?

M. YVES CONTASSOT :

En disant des jardins qui pourraient être ou ne pas être clos, c'est parce qu'il y a différentes tranches d'âge. Pour les petits, c'est une évidence qu'ils sont clos mais pour les 12-14 ans, on peut se poser la question du type de clôture. Ce n'est pas de même nature.

Je l'ai dit plusieurs fois, sur les tout-petits, ce sera clos. Sur le jardin pour les 7-11 ans, il y aura une clôture, dont on ne sait pas quelle forme elle prendra, ni pour les autres d'ailleurs.

On ne sait pas encore, et cela mérite débat, les horaires. Est-ce clos ? Totalement interdit quand il n'y a pas d'animateur, y compris pour les enfants avec leurs parents ? A-t-on des marges de liberté ? On doit discuter de tout cela, toutes ces questions n'ont jamais été débattues, et elles sont tout à fait essentielles.

Faut-il, comme dans le jardin Lalanne, qu'il y ait un maximum d'enfants en même temps ? Si oui, combien ? Tout cela mérite d'être discuté, mais sur le principe que ces deux jardins seront clos, c'est une évidence. Pour les 12-14 ans, la question est ouverte.

MME ALESSANDRA DELAUNAY :

Je vais essayer de répondre à un ensemble de choses. La première demande concernait les enfants de 2-3 ans. Ces enfants ont généralement des horaires qui ne sont pas ceux d'après l'école.

Dans l'espace des 3-7 ans, il est évident que les jeux qui seront mis comme des bacs à sable, etc. seront utilisables par des enfants de 2 ans. On ne va pas leur interdire.

Dans l'après-midi, quand ils viennent, les autres étant à l'école, l'espace est libre pour eux. Par exemple, le samedi après-midi, il peut y avoir beaucoup plus de cohabitation des tranches d'âge. Il faudra que les concepteurs réfléchissent à la manière sur un espace de 900 m² environ de mettre un espace pour les plus petits, qui soit un coin à eux, et que les plus grands (6-7 ans) ne soient pas dans le même espace.

Effectivement, il faut réfléchir, inventer et trouver une solution par les concepteurs. Pour l'instant, c'est ouvert mais la question est tout à fait juste.

Par rapport au fait que nous ayons dans nos concertations en atelier évité de parler du Jardin Lalanne, cela m'a fait effectivement rire, et je m'excuse Elisabeth, car dans mon compte rendu j'en fait mention, je parle des qualités du jardin. Donc, je ne pense pas avoir fait la moindre impasse.

MME ELISABETH BOURGUINAT :

Dans le compte rendu de la dernière séance, pas dans la synthèse où c'est bien marqué.

MME ALESSANDRA DELAUNAY :

Ce n'était pas le thème du 4^{ème} atelier.

MME ELISABETH BOURGUINAT :

Si, il en a été question...

M. YVES CONTASSOT :

Continuez, ce n'est pas grave.

MME ALESSANDRA DELAUNAY :

Par rapport à la distinction qui a été faite dans les aires de jeux, il nous a paru important d'apporter un espace réservé aux adolescents, tous ceux qui ont 12-14 ans et plus, et qui jusqu'à présent n'ont rien. Cela nous a paru important, que ce soit possible comme les adolescents demandent des mobilités plus grandes que les petits, de pouvoir mettre cela dans le « rail » en bas ici, et voir la deuxième tranche proposée dans une autre image pour que là, on puisse leur mettre des structures montant assez haut (je n'ai plus les chiffres exacts en tête, au moins 4-5 m). Cela leur permettrait de pratiquer des jeux de ballons, tous les exercices de grimpe, d'escalade ; ce qui correspond à des activités d'adolescents qui, à ce moment-là, n'existent pas.

En termes de surface, la surface du jardin de 1.600 m² (ou 900 m² selon les scénarii) est supérieure à la surface actuelle du square du petit train et le jardin des rhinocéros. Donc, c'est plus grand que l'existant.

Le square du petit train était entouré de cette pelouse qui permettait aux plus grands de jouer, mais c'est une pelouse où aucun espace, aucune aire, aucun équipement de jeux n'étaient organisés ; donc, c'étaient des jeux libres.

Ceci sera toujours possible autour des aires existantes...

Dans la pelouse existante, c'est clos, mais là ils auront une aire de jeux plus grande que les deux existantes...

Je vais vous donner les surfaces pour que cela vous rassure. Le petit train fait une surface de 484 m² et l'autre 470 m² sans la pelouse... Je parle des aires équipées, et là nous arrivons à quelque chose de supérieur en termes d'équipement.

Cela permettra aux deux âges de pouvoir jouer dans un espace clos et fermé...

Maintenant, si l'on ne veut pas, on peut morceler ces deux aires, sachant que plus une aire de jeux est morcelée, plus on perd d'espace, c'est-à-dire qu'il y a tous les espaces périphériques, qui sont des surfaces perdues.

C'est ouvert, on peut revenir autrement et morceler.

L'aire qui fait 1.620 m² peut être coupée en deux...

MME ELISABETH BOURGUINAT :

C'est 1.020 m².

MME ALESSANDRA DELAUNAY :

On peut très bien la couper en deux !

Sur cette diapositive, elle fait 1.020 m² et là 960 m².

Pour les 7-12 ans, il est vrai (et vous avez tout à fait raison) de dire que vous ne retrouvez pas les mètres carrés du jardin Lalanne existant.

Dans ce que nous avons montré dans les images, rien ne rappelle le Jardin Lalanne, nous sommes d'accord. Ce sont des équipements, ce qui ne veut pas du tout dire qu'ils seront mis.

Maintenant : comment peut-on dans un espace qui aura moins de mètres carrés offrir aux enfants les mêmes potentialités de jeux pour répondre aux mêmes besoins ?

DANS LA SALLE : Impossible !

MME ALESSANDRA DELAUNAY :

On a besoin de répondre aux besoins moteurs, aux besoins sensoriels. On peut le faire et on peut essayer tout à fait de faire de nombreuses propositions.

MME ELISABETH BOURGUINAT :

On peut casser et refaire !

M. YVES CONTASSOT :

Bien sûr, c'est une demande. On peut, et si j'entends ce qui se dit, maintenir la Place René Cassin et le Jardin Lalanne. De toute façon, on ne touche absolument à rien dans le jardin, car tout le reste est contraint par cela.

DANS LA SALLE :

Mais non !

M. YVES CONTASSOT :

Mais si, et montrez-moi le contraire sur un dessin. J'attends de voir les résultats du concours.

MME ALESSANDRA DELAUNAY :

Dans le Jardin Lalanne, il y a une partie végétalisée certes importante, mais il y a une partie bétonnée aussi très importante, qui occupe énormément d'espace.

DANS LA SALLE :

C'est le labyrinthe !

MME ALESSANDRA DELAUNAY :

Les labyrinthes peuvent être pensés autrement.

DANS LA SALLE :

En pelouse piétinée et boueuse quand il fera mauvais.

MME ALESSANDRA DELAUNAY :

Pas forcément de cette manière. Heureusement que les concepteurs d'aires de jeux ont d'autres ressources possibles.

MME ELISABETH BOURGUINAT :

On voudrait qu'on nous présente enfin la personne de génie qui va nous faire quelque chose qui ressemblera, même de très loin, au Jardin Lalanne. On nous a toujours promis que c'est super mieux, les images qu'on nous montre n'ont rien à voir et vous le dites vous-même. Je demande à voir. Un bon tiens vaut mieux que deux tu l'auras.

MME ALESSANDRA DELAUNAY :

C'est pour cela qu'il y aura un concours, et des propositions peuvent être faites.

MME ELISABETH BOURGUINAT :

C'est un scoop, et on voudrait savoir qui va candidater à ce concours.

MME ALESSANDRA DELAUNAY :

On ne peut pas vous le dire d'avance, sinon cela fausserait toutes les règles du jeu. C'est anti démocratique au possible.

MME ELISABETH BOURGUINAT :

Un concours pour compléter ce qui ne peut pas être remis aux normes sur le Jardin Lalanne. La notion de lieu de mémoire n'existe pas, un endroit où les enfants jouaient. Quand je retourne à la cour de récréation de mon école, elle a complètement changé et c'est le même endroit, cela me touche.

Des enfants ont joué pendant 20 ans à un endroit, dont on pourrait garder la moitié et modifier le reste ; cela mériterait d'être étudié. Cela n'a jamais été fait, ni dans les Ateliers DE LAUNAY car il était interdit de parler du Jardin Lalanne, sauf en passant. Ce n'est pas étudié ici, car c'est toujours tabou.

On va vers une décision aussi absurde que le fait d'avoir démoli les Pavillons Baltard avant de réfléchir à ce que l'on pouvait faire ; nous refusons cette décision absurde qui nous fait honte, car on n'en a jamais discuté. On est prêt à tout casser, à tout démolir, tout va très bien. En revanche, on est prêt à reconnaître les arbres du mail, on va les sortir un par un, on va les soigner, on va s'en occuper et on va dépenser je ne sais combien pour chacun de ces arbres.

On ne veut pas faire le quart de cela pour le Jardin Lalanne ; ce qui est une anomalie et c'est incroyable. On s'est enfoncé là-dedans et on continue, on est fou de joie, formidable !

MME. LAETITIA MOUGENOT :

La raison pour laquelle on fait cela est très simple, le Jardin Lalanne, à l'endroit où il est, dérange la sortie du centre commercial...

MME ELISABETH BOURGUINAT :

Il y aura les escalators pour descendre à la surface alimentaire, dans ce bâtiment de 250 m² dans la partie nord-ouest. C'est marqué sur les plans et le cahier des charges...

A côté du Jardin Lalanne, dans le magasin Bodum, des escalators descendront dans la surface alimentaire au sous-sol...

Ce n'est pas un lieu qui sera fabuleux et extraordinaire, devant lequel il faudrait faire place nette. On ne pourra même pas mettre de terrasse à cet endroit, car il y aura ces escalators. On m'a expliqué que l'on ne pouvait pas les mettre à un autre endroit, cela ne gêne même pas. Ce n'est pas sur les tracés pour rentrer ou pour sortir du bâtiment, donc il faut arrêter de nous dire cela.

On a obtenu que le périmètre constructible s'arrête en dehors de cette zone. Les deux audits ont montré que ce jardin n'était pas dangereux de façon structurelle, il y avait une série de petits dysfonctionnements, qu'on pouvait corriger. Si y avait des gros dysfonctionnements, même s'ils portaient sur un quart du Jardin, on raserait le volcan si on ne peut pas le maintenir on fait autre chose ; tout cela n'est pas étudié car il faut donner une bonne leçon aux associations du quartier des Halles.

Dire ce que l'on pense ennuie les politiques, donc tenez-vous bien ! On nous a même dit une fois que si l'on n'avait pas tellement autané râlé sur le jardin Lalanne, on l'aurait peut-être conservé ; cela signifie « écrasez-vous !, soyez sages et soyez gentils, ne vous exprimez pas. Si vous vous exprimez un peu trop, on vous donnera une bonne leçon pour que vous n'y reveniez pas ». Voilà quelle est la leçon du projet des Halles !

M. YVES CONTASSOT :

Mais non, c'est peut-être la conception que vous auriez si vous étiez à ma place. Ce n'est pas ainsi que nous travaillons, je suis désolé !

MME ELISABETH BOURGUINAT :

J'espère bien que je ne me comporterai pas comme vous !

M. YVES CONTASSOT :

Je ne crois pas avoir injurié qui que ce soit ici.

MME LAETITIA MOUGENOT :

Je ne comprends toujours pas et on ne m'a jamais expliqué (et c'est peut-être pour cela que je bloque). Le Jardin Lalanne peut très bien rester tel qu'il est. On peut même mettre les jeux d'eau en face et du coup cela deviendra un espace très intéressant pour les enfants, et vos jeux d'eau me gêneront un peu moins.

L'espace est là, je ne comprends pas. Expliquez-moi pourquoi on doit faire sauter ce truc ? Cela permet en plus de libérer de l'espace en dessous pour garder les fameux salons proposés, qui finalement étaient assez intéressants.

M. THIERRY LE ROY :

J'ai lu la présentation faite du rapport de l'équipe DE LAUNAY. Je n'y ai pas trouvé un ensemble de propositions aussi précis que ce qui vient d'être affiché, et défendu même par le Cabinet DE LAUNAY.

La question que je me pose, car je prends au sérieux la demande qui s'est fortement exprimée aujourd'hui de retrouver quelque chose d'équivalent au Jardin Lalanne en qualité et en quantité.

Quel statut des propositions fait-on du rapport et de la synthèse présentée aujourd'hui par le Cabinet DE LAUNAY ?

Je trouve que c'est un rapport qui nous apprend énormément de choses sur le fond des choses : Qu'est-ce que les enfants et les parents attendent ?

On peut discuter de la représentativité des gens que vous avez consultés. J'y vois plutôt un éclairage documenté sur le sujet que des propositions sur lesquelles on doit prendre position par « oui » ou « non ».

Ma question à Yves CONTASSOT est de savoir comment va-t-on avancer maintenant dans cette discussion sur les jardins, notamment clos, pour les enfants, en termes de propositions sur lesquelles des options existent encore et sur lesquelles la concertation doit se prononcer, et ainsi de suite ?

Je suis vraiment dans une certaine confusion sur le statut de ces propositions, principalement car elles ont été défendues comme des propositions, alors qu'il me semble que ce n'était pas exactement l'objet.

MME ALESSANDRA DELAUNAY :

Ce ne sont pas des propositions, mais des possibilités. Loin de nous l'idée de faire la moindre injonction dans un sens ou dans l'autre, ce n'est pas notre rôle. Ce sont des possibilités, et c'est bien pour cela que j'ai dit que c'était une option que nous avons prise et que nous présentons d'ailleurs dans le document.

M. YVES CONTASSOT :

Je prends le rapport de l'atelier DE LAUNAY comme une contribution avec, et c'est normal, comme dans toute contribution, des points de vue. Je considère pour ma part que cela n'engage évidemment pas la municipalité. Nous devons y réfléchir.

Je trouve qu'il était bien que ce soit livré à la réflexion... Sauf à avoir quelque chose de purement descriptif, qui n'aurait rien appris à personne ou presque, le fait que des gens... et je veux bien qu'aucun professionnel n'ait jamais aucun intérêt et qu'on soit tous professionnels de tout, l'expérience à l'expertise, il faut de temps en temps savoir entendre des choses, même si elles ne nous font pas plaisir.

Je trouve intéressant d'avoir un point de vue sur la question. Maintenant, il reste encore à travailler. Je l'ai dit moi-même : des questions n'ont pas été posées et restent ouvertes, sur lesquelles j'aimerais avoir votre point de vue.

Par exemple, dans le cadre de la réouverture partielle du Jardin Lalanne, il y a eu des demandes de modification du fonctionnement...

Avant de les faire, et je vous l'ai dit, il faut regarder la faisabilité technique, organisationnelle. J'aimerais qu'il y ait une réflexion plus collective. Vous avez été la seule à réagir au nom de votre association, les autres n'ont pas du tout réagi sur cela. Je trouve intéressant de réagir sur les fonctionnalités.

Les fonctionnalités d'un jardin pour enfants ne sont pas neutres, y compris en termes de rapport, nombre d'enfants, espaces au sol. Doit-on privilégier une classe d'âge par rapport à une autre ? Faut-il évacuer les 12-14 ans, comme aujourd'hui, au profit des 7-11 ans ? Aujourd'hui, c'est la réalité dans le jardin.

Faut-il les mettre totalement ailleurs, avec des jeux comme ceux que l'on a évoqués autour de la Bourse du Commerce, derrière rue de Viarmes, uniquement des jeux de glisse et rien d'autre, et récupérer cet espace pour les 7-11 ans ? Ce sont des vraies questions.

Je souhaite que vous puissiez réagir sur tout cela, pour que nous ayons aussi des éléments ensuite d'arbitrage. Je ne considère pas qu'on est allé au bout aujourd'hui et on va encore en discuter. Je trouve cela intéressant, car il y a des alternatives, et notamment la place des ados qui n'existe pas aujourd'hui. Comment est-elle intégrée ?

On a évoqué et regardé si l'on pouvait mettre des choses qui sont très souvent demandées, type panneaux de basket, micro terrains de foot, etc. On s'aperçoit que pour des questions de réglementation pompiers, ce n'est pas possible de les mettre où on l'envisageait. On a aussi ces contraintes et on se retrouve dans des impasses sur certaines questions par rapport aux demandes formulées.

Une proposition est faite, faut-il l'accepter ou la refuser ? Je souhaiterais que vous puissiez réagir. Donc, on va se revoir après que vous ayez eu le temps de digérer tout cela, pour avoir ces éléments. J'ai demandé qu'ils soient tous sur le site, y compris ces images le plus vite possible, pour que l'on se revoie d'ici quelque temps et qu'on en discute. Il n'y a pas péril ni décision. Les propositions de l'Atelier DE LAUNAY ce soir ne valent pas décision.

Encore deux interventions et on va arrêter, car on a déjà largement dépassé l'heure.

MME ANNE JACINO :

Juste un mot, vous avez parlé de classe d'âge. Cela n'a rien à voir avec les ateliers.

Les jardins sont aussi beaucoup fréquentés par les personnes âgées. On a parlé d'évolution climatique, et l'on aura aussi de plus en plus de personnes âgées. C'est aussi à prendre en considération, je ne demande pas de réponse.

Quand on se promène, notamment à côté du jardin du petit train, il y a un espace fermé. On n'a pas normalement besoin que ces personnes soient enfermées. Apparemment, beaucoup de personnes d'un certain âge se retrouvent. On pourrait imaginer des bancs en demi-cercle. C'est quelque chose auquel il faut penser.

M. YVES CONTAASSOT :

Absolument.

MME OVARIA JIROVEC :

Je suis habitante du quartier depuis près de 20 ans. J'ai pu faire un parallèle avec ma ville natale, où j'ai eu affaire à une semblable histoire, et ceci peut vous intéresser.

Il s'agissait de la réhabilitation soi-disant d'un parc historique. Il y avait la même concertation, qui n'en était pas une. On avait le même rapport de force, complètement inégal. Il y avait la même absence de réponse à des questions concrètes. En fait, le pouvoir a fait ce qu'il a voulu.

On a bétonné et commercialisé, malgré le travail volontaire avec beaucoup d'abnégation, ce que fait par exemple l'association Accomplir, que je suis depuis plusieurs années. Il faut souligner son travail volontaire et admirable, dont les membres ne tirent aucun profit. Ce travail aboutit à un échec, et c'est dommage que Gisèle soit partie. Il faut prononcer le mot « échec », et c'est dommage qu'il représente des dégâts coûteux, inutiles et surtout irréversibles ; c'est ce qui me pèse le plus.

C'était une parenthèse que je voulais insérer ici.

Je voudrais poser encore une question concrète : pourquoi ne peut-on pas garder un espace comme le Jardin de Lalanne ou même la place René Cassin, qui ont fait leurs preuves et qui ont une âme ?

Pourquoi ne peut-on pas garder cela et insérer cela dans le cahier des charges soumis aux architectes ?

Pourquoi ne peut-on pas garder ce qui marche ?

M. YVES CONTAASSOT :

Je vais vous répondre, et j'ai déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises...

MME ELISABETH BOURGUINAT :

On n'était pas là, donc vous pouvez répéter, cela nous intéresse !

M. YVES CONTASSOT :

Quand il y a eu le premier concours, on a demandé aux différentes équipes de penser l'ensemble du lieu. On ne leur a pas demandé de regarder le Jardin Lalanne, les pavillons Willerval, mais de réfléchir au parti pris urbain, les fonctions des Halles étant multiples.

Il y avait évidemment les riverains, les gens qui travaillent dans le forum et autour, et aussi les passants. Il y a les Franciliens, car c'est l'une des plus importantes gares de voyageurs de Paris et d'Europe.

On a demandé à l'ensemble des urbanistes de réfléchir à la question. Sur l'ensemble des candidats, un parti pris a été retenu. Celui-ci est assez explicite, vous reprenez les propositions des différentes équipes d'urbanistes. Sur ce parti pris urbain, la commission d'appel d'offres, puis le conseil de Paris ont délibéré...

Vous voyez, vous n'êtes pas dans les mêmes échelles. Je parle d'un parti pris urbain, et vous ramenez cela...

C'est terrible, car vous ne laissez pas parler les gens, vous anticipez afin d'éviter...

C'est une technique bien connue, consistant à empêcher quelqu'un d'aller au bout de son développement afin de faire croire qu'il n'y a pas de cohérence dans les discours. Je connais parfaitement ces techniques de déstabilisation, et donc je ne tomberai pas dans le piège...

Je ne mens pas, on a le droit d'avoir des désaccords, et je réponds à Madame...

Un peu de calme, s'il vous plaît...

On a eu un débat sur les fonctionnalités du lieu, sur ce qu'était le rapport entre le forum, le jardin et le reste du quartier. Sur cette base, encore une fois, des décisions ont été prises sur les rapports entre les différents éléments.

DANS LA SALLE :

Par qui ?

M. YVES CONTASSOT :

Par la commission d'appel d'offres et par le Conseil de Paris, je le redis pour la troisième fois ce soir.

DANS LA SALLE :

La suppression de la Place René Cassin n'est pas marquée !

M. YVES CONTASSOT :

Prenez les délibérations du Conseil de Paris et l'ensemble des débats. Sur cette base, il a été décidé effectivement qu'on ne partait d'aucun a priori, contrairement à ce qui se dit, en maintenant, enlevant, déplaçant, refaisant par principe.

On a eu, et c'est le travail demandé aux équipes, des propositions et sur ces propositions, il y a eu un choix. J'entends que ce choix heurte des gens qui préfèrent l'existant à quelque chose d'inconnu. C'est vrai et c'est normal.

A partir du moment où l'on a fait un choix, consistant à aller vers certaines rénovations globales du jardin avec des fonctionnalités différentes, il y avait quasi impossibilité de maintenir certains éléments.

Si non, cela voulait dire qu'on ne pouvait absolument pas modifier les fonctionnalités du jardin.

Voilà pourquoi cela a été fait.

J'entends bien que du point de vue de ce que vous appelez « l'âme des lieux, la mémoire », cela trouble, chagrine ou choque.

MME OVARIA JIROVEC :

Quelle est la raison précise pour laquelle le Jardin Lalanne et la Place René Cassin ne puissent pas être conservés ?...

M. YVES CONTASSOT :

Si je peux me permettre, car des gens ne veulent surtout pas que vous ayez la réponse.

On a regardé concrètement en mesurant en présence du maire (et il y a des témoins) la possibilité de maintenir la Place René Cassin dans ce schéma. Cela veut dire qu'il n'y a aucune pelouse dans le jardin.

(Protestations dans la salle).

On a fait cet exercice pour voir ce qu'il était possible ou non du point de vue des fonctionnalités du jardin.

On était plutôt dans l'idée de pouvoir la maintenir, on s'est aperçu que ce n'était pas possible, car le jardin n'existait plus en tant que jardin.

MME OVARIA JIROVEC :

Je ne comprends pas cela...

M. YVES CONTASSOT :

Permettez qu'on fasse les études techniques !

M. CLAUDE PRALIAUD :

Il est clair qu'un choix est sur la table, que les élus portent (il a été voté par le Conseil de Paris dès le départ) : augmenter le nombre d'espaces verts plantés.

Le problème de la Place René Cassin est qu'elle n'est pas plantée. Il y a quand un débat qui est intéressant. Le pari qui est fait, et fondamentalement tout le projet est porté avec une volonté d'évolution, sur le jardin actuel avec un nombre de pelouses accessibles pour les riverains, les gens qui sortent de la gare, particulièrement réduit par rapport à la taille des 4,3 ha.

On pourrait reprendre les chiffres, mais en voyant le nombre de pelouses accessibles aujourd'hui dans le projet actuel, je me souviens bien pour avoir été partie prenante, cela avait été l'un des éléments forts de la discussion dès 2002.

Le travers du jardin actuel : en fait, c'est un espace très minéral ou très peu accessible.

MME ELISABETH BOURGUINAT :

Le jardin proposé est aussi minéral...

M. CLAUDE PRALIAUD :

Reprenez le deux plans. La logique de la pelouse consiste à avoir un espace fondamentalement vert...

Dès 2002, le constat a été fait de faire un grand espace vert et non un espace public. Il faut reconnaître que toute la construction de la réflexion, en tout cas sur sa partie jardin, y compris dans le marché de définition était construite sur l'hypothèse suivante : on veut faire un vrai jardin, c'est-à-dire un espace vert et pas un espace aujourd'hui...

MME ELISABETH BOURGUINAT :

Si vous regardez l'image, le jardin qui va être refait n'est pas plus vert qu'actuellement, sauf que les zones sont déplacées. La Place René Cassin est végétalisée. Peut-on avoir de nouveau l'image ?

Qu'on mette toute la place où il y a ces fameux jeux d'eau, dont personne ne veut, cette place avec le kiosque, tout cela est minéralisé. Si vous enlevez l'allée est-ouest centrale, les allées supplémentaires dont on n'a pas besoin, plus cet espace minéralisé, vous ne retrouvez pas plus d'espaces végétalisés qu'actuellement, et même peut-être moins. On va faire le compte, je vous invite à venir le 20 juin, on aura la parole.

Il faudra rendre compte aux Parisiens des décisions que vous prenez et qui sont contradictoires, y compris avec à vos programmes.

Je persiste et je signe, le Jardin Lalanne devait être maintenu ou reconstitué. Nous avons la preuve ce soir qu'il ne le sera pas. Donc, trahison ; on va le dit haut et fort. Idem pour la minéralisation et la végétalisation, vous ne savez pas compter ou alors vous devriez voir que le Jardin ne sera pas beaucoup plus végétalisé qu'actuellement, et c'est même le contraire.

M. YVES CONTASSOT :

Ecoutez, je ne peux rien contre les gens qui ne veulent pas regarder les chiffres, je n'y peux rien...

Les chiffres font l'objet de mesures par la Direction des parcs et jardins. On passe de 3.500 m² de pelouse accessible à 12.000 m²...

C'est la réalité, je n'y peux rien si vous ne voulez pas la regarder en face, je ne sais pas comment vous convaincre.

Les chiffres sont là...

On va en rester là, car de toute façon, je ne pense pas que j'arriverai à vous convaincre.

M. JEAN-PIERRE MARTIN :

Pour l'instant, on me prend un tiers du jardin.

M. THIERRY LE ROY :

Je vous propose vraiment d'arrêter cette discussion, qui ne ressemble vraiment pas à une concertation.

M. YVES CONTASSOT :

Ce n'est pas à vous qu'on enlève, vous n'êtes pas propriétaire du jardin !

M. THIERRY LE ROY :

Je ne suis pas sûr que la dernière intervention ait permis d'enrichir beaucoup le débat.

Je voudrais quand même qu'on se quitte sur la question que je posais tout à l'heure, c'est-à-dire : est-il bien clair qu'on fait une réunion avant l'été sur les propositions, peut-être les options, que la Ville mettra sur la table à la suite de cette première discussion aujourd'hui ?

Je considère, contrairement à ce qui a été dit, ne pas avoir le sentiment d'avoir été mis devant des propositions précises, qui permettraient de comparer avec les engagements.

Nous avons besoin d'avoir une réunion sur la base de propositions précises, peut-être avec des variantes, des alternatives (je ne sais pas ce que vous mettrez sur la table). Pour moi, on ne les pas eues.

Je crois qu'il faut se séparer sur ce projet de réunion.

M. YVES CONTASSOT :

Je l'ai annoncé tout à l'heure et je ne reviens pas ce que j'ai dit. Donc, on le fera : on se reverra avant l'été.

M. JEAN-PIERRE MARTIN :

On me prend un tiers du jardin, car tout l'espace au-dessus du forum est visuel, et c'est du jardin. On n'est pas forcément obligé de marcher dans les géraniums.

M. YVES CONTASSOT :

Vous l'avez déjà dit !

M. RÉGIS CLERGUE DUVAL, ASSOCIATION « GLOB' HALLES » :

Je rappelle à ceux qui crient très forts que c'est quand même bien grâce à eux qu'on a le projet Mangin, contre toute concertation...

Non, il y avait la possibilité de parler, mais encore faut-il laisser les autres parler, et laisser à la mixité et à la mixité sociale, l'idée que la mixité c'est aussi de mixer les idées, y compris pouvoir parler avec soi-même, en reconnaissant parfois qu'on s'est trompé une première fois, parce qu'on a raison une deuxième fois.

Lorsqu'on a deux avis différents, on ne peut pas avoir raison tout le temps, on a au moins raison une fois.

Ce que je veux vous dire M. CONTASSOT, je le désespère mais j'aimerais au moins une fois vous convaincre, que sur cette concertation, il n'y a pas que Accomplir et vous. Il n'y a pas que d'un côté le rouleau compresseur et de l'autre un mur, car c'est extrêmement éprouvant physiquement et moralement. Tout est perfectible, moi qui étais sans doute l'un des rares opposants pourtant d'Accomplir qui était à l'unanimité pour Mangin.

Faire une assemblée générale, convoquée 48 heures à l'avance, qui prend une décision qui rejette à l'unanimité la décision que le Bureau lui propose, sans avoir le temps de l'étudier, et le lendemain un communiqué de presse mentionne que cette décision a été approuvée à l'unanimité des présents, alors qu'en fait elle a été rejetée à l'unanimité au profit ensuite d'une autre version amendée, qui a fait l'objet d'une discussion et qui d'ailleurs s'avérait la vraie position des membres d'Accomplir, convoqués à cette assemblée générale en 48 heures au moment des vacances de Pâques, et qui s'est avérée d'ailleurs être la position de la Ville finalement grosso modo. C'est-à-dire celle d'un compromis qui donnait plutôt Mangin, mais qui ouvrait un espace de concertation et d'évolution.

Or, il faut savoir qu'à cette assemblée générale la totalité des simples adhérents a quitté l'association Accomplir de ce fait, car leur opinion et leur vote avaient été à ce point méprisés.

Nous devons Mangin à une grande campagne d'intoxication et de contre-informations, et surtout de violence dans la concertation qui a empêché les arguments de s'exprimer et le travail de réflexion.

Voilà pour répondre, Madame, et vous n'étiez pas là à ce moment-là, mais sachez que moi qui suis quand même l'un des principaux rédacteurs de la première phase avec Accomplir des 90 propositions faites, malgré des difficultés, si cette concertation est un échec, c'est beaucoup dû au climat de violence et sectaire qui s'est emparé de cette concertation.

Parfois, il faut laisser parler les individus, les questionnements, les journalistes.

Je vous rappelle qu'il n'y a pas que les refus d'autoroutes, il y avait un premier chantier dans les années fin 70 début 80 qui s'appelait déjà « les Halles ». Grâce à des architectes comme Jean NOUVEL, des journalistes, des artistes qui ont occupé les lieux et qui ont montré comment cette centralité pouvait vivre différemment, l'équipe de Jacques CHIRAC a été amenée, tout en saccageant le premier projet, en particulier celui de Vasconi, et M. LABORDE l'a rappelé fort à propos, en donnant des équipements. C'est un acquis qu'on est bien obligé de gérer.

A propos du Jardin Lalanne, si son emplacement n'est pas bon (et d'ailleurs Elisabeth nous a expliqué pourquoi avec les jeux d'eau), ce sont exactement les mêmes arguments.

Il y a un acquis extrêmement fort : la présence d'animateurs. Il faut le conserver, et vous n'avez pas toujours été assez clair. J'ai cru comprendre que vous étiez maintenant ouverts au fait qu'il y ait des animateurs dans le jardin de la tranche 7-12 ans. J'aimerais avoir une confirmation, en effet, cela me paraît une bonne chose.

Je voudrais vous encourager, ayant été témoin et acteur de la concertation, à prolonger cette concertation avec l'ensemble des services techniques de la Ville, et non seulement vos jardiniers. Je ne suis pas très satisfait de la réponse sur les serres, car la concertation se fait d'abord entre tous les services de la Ville, pas seulement l'urbanisme, les jardins, mais aussi le social que nous étions allés voir (avec l'équipe d'Alain STEVENARD pour Accomplir à l'époque), mais aussi la jeunesse et les sports (très important dans ce que l'on vient de discuter), et je regrette qu'il n'y ait personne de ce service, et de la culture.

A chaque réunion, il y avait l'un ou l'autre, mais pas tout le monde ensemble. Effectivement, dans le projet qui intéresse l'ensemble (le bâti et le jardin), la vie ne se sépare pas entre espaces verts et espaces publics.

Je pense qu'il y a eu des réunions, en particulier une avec les quatre architectes, à l'initiative de la DU et de la SEM Centre lors de la première phase, où tous les techniciens de la Ville de Paris, en particulier les jardiniers de base qui ont posé des questions très pertinentes aux quatre architectes.

On a une petite déception ce soir dans ce que l'on voit, même si l'analyse est tout à fait intéressante et complète de ce que l'on a fait, mais un peu décalée par rapport à l'état d'avancement de ce que nous propose l'équipe Mangin bien évidemment. Je pense qu'il est temps d'avoir des propositions.

La question que je vous pose est : y aura-t-il effectivement un concours soumis à appel d'offres ? Comment cela va-t-il se passer ? Comment la concertation va-t-elle y être associée ?

Vous avez parlé de la possibilité de l'équipement pour les parcs et jardins en rez-de-chaussée de la rue de Viarmes : dans quel bâtiment ?

J'ai posé plusieurs fois la question du bâtiment actuellement occupé par la voirie, en prouvant qu'il y avait pour la ville de Paris, dans son ensemble, pas seulement pour la voirie, mais aussi pour la Jeunesse et les Sports, le Logement (qui est une chose absolument importante), aussi pour les équipements collectifs qui ne pourraient pas trouver place dans le carreau et les équipements dont le besoin se fera jour, il y a là une donne. Il faut travailler là-dessus et mettre dans le jeu les deux bâtiments qui encadrent la rue Viarmes. Je l'ai dit et j'attends une réponse.

On voit dans le jardin qui nous est proposé deux trous mystérieux. On vous a posé une question, à laquelle vous n'avez pas répondu, sur les espaces inaccessibles (dans le coin nord-ouest à gauche). Il y a deux espaces, celui qui est en face du Pied de Cochon (à la place de Coquillière), on ne sait pas ce qu'il est, on ne nous a rien dit. Donc, je pose la question et il faudra bien qu'on ait des compléments.

Ensuite, il y a cet espace qui encadre les serres actuelles, où l'on a une possibilité avec le déplacement des locaux des parcs et jardins de concilier le parti pris général Mangin, adopté par la ville de Paris, M. PRADIAU l'a rappelé, de planéité, et à la fois un lieu en creux qui pourrait y être associé avec des jeux pour adolescents : bloc d'escalade, paniers de basket. S'ils sont en profondeur, on pourra peut-être concilier les choses.

En associant cette fosse qui ne peut être tout à fait ouverte du côté de la piscine, y compris d'UGC, il y a là un travail. Je crois qu'il faut faire preuve d'imagination et il faut creuser le dossier. Vu la cherté des mètres, je ne crois pas souhaitable de faire un cadeau à UGC.

Jean-Pierre MARTIN a dit une chose juste, vérifiée, le problème de débordement d'UGC n'existe plus depuis six mois avec les nouvelles bornes. De plus, c'est à UGC de s'arranger en déplaçant leur café, ils ont assez d'espaces pour moduler plus intelligemment en liaison avec la Ville et la DU les choses.

Je crois vraiment qu'il y a lieu en ce qui concerne les adolescents de faire quelque chose qui soit ni un city stade, ni un jardin Lalanne nouveau, mais il faut creuser la chose et faire preuve d'imagination. C'est là où vous direz que la concertation peut servir vraiment à quelque chose.

Enfin, sur le Jardin Lalanne, ce fut un bonheur de l'avoir. S'il était au Jardin de Bercy, où nos enfants prendraient la ligne 14 en parcourant deux stations, je n'y trouverais rien à redire.

Je trouve dommage qu'on n'ait pas pensé à faire de cet excellent équipement qui est un héritage de l'histoire, on ne pouvait pas savoir que cela marcherait aussi bien, comme d'ailleurs le forum des images, on ne pensait pas que la vidéothèque aurait ce succès formidable. Il faut tenir compte du temps.

La réponse consiste à faire un, deux ou trois jardins Lalanne à Bercy ou ailleurs. Nos enfants ou petits-enfants s'y rendront avec plaisir, si c'est pour laisser aux adolescents du quartier quelque chose, là où l'espace est cher, où la plupart des jardins dépendent de Ministères très contraignants, ce donnant-donnant sera une bonne chose pour tout le monde.

Je vous remercie de votre attention.

M. Yves CONTOSSOT :

Quelques éléments de réponse précis.

J'ai eu l'occasion de le dire lors d'une précédente réunion qu'il y aura des animateurs. Quand, comment, combien ? Nous devons avoir la discussion sur les fonctionnalités. Ce n'est pas la même chose si c'est le matin libre d'accès, l'après-midi avec des animateurs, certains jours de la semaine, etc. Cela mérite débat.

Je ne pense pas, en tout cas, je n'ai pas d'opinion tranchée sur la question. La question des rythmes dans la semaine mérite d'être posée, car les utilisations de l'espace public et des espaces verts sont variables dans la journée, au cours de la semaine et au cours de l'année.

Penser que ce doit être le même type de fonctionnement du 1^{er} janvier au 31 décembre, quel que soit le jour de la semaine, ne me semble pas forcément la meilleure des choses. Donc, je souhaite qu'on puisse avoir une discussion là-dessus. Je pense qu'on peut travailler, on a d'autres équipements qui fonctionnent avec des éco-éducateurs, ce qui n'est pas tout à fait la même chose, qui accueillent des scolaires, les familles, librement les gens. Il y a peut-être matière à réflexion sur la manière dont vivent aujourd'hui les gens par rapport à des équipements, comment ils sont utilisés au profit du plus grand nombre ; ce n'est pas tout à fait le cas aujourd'hui.

Mais sur le principe qu'il y ait des animateurs, c'est acté. Je l'ai déjà dit et je le redis : on ne reviendra pas là-dessus.

Sur la question des ados, c'est effectivement sans doute l'une des grandes difficultés. J'ai entendu vos suggestions. Je ne sais pas ce qu'il est possible ou non de mettre à cet endroit, je n'ai pas connaissance des contraintes, si l'on peut creuser ou non. Je demande à l'équipe SEURA d'étudier toutes ces propositions.

Je préfère qu'on puisse étudier des propositions au plan technique, qu'on regarde ce que cela donne ou pas, l'impact ensuite sur le Jardin.

On avait évoqué, et je pensais que c'était plutôt dans ce coin qu'il fallait mettre les ados et qu'il y avait le moins de gêne possible. Ce que j'avais imaginé ne peut pas fonctionner pour des raisons d'accessibilités pompiers : utiliser la rue de Viarmes, y compris en mettant des panneaux de basket. Manifestement, cela a l'air d'une complexité absolue.

Je ne suis pas convaincu qu'on ait pris toutes les hypothèses possibles, y compris avec les pompiers, on doit pouvoir trouver des arrangements ; cela a l'air compliqué.

Je suis assez d'accord avec vous sur l'idée que ce coin pour des ados n'est pas idiot.

En même temps, si l'on intègre qu'à terme, il y aura davantage de logements sociaux sur le bâtiment où il y a la voirie aujourd'hui, il faudra faire attention, car en termes de bruit et de nuisances les jeux pour ados engendrent plus que des jeux pour d'autres tranches d'âge. Il faut faire attention à cela.

On a discuté encore tout à l'heure, en essayant de voir, y compris sur le traitement des revêtements de sol, comment on peut imaginer des choses qui ne soient pas bruyantes mais qui répondent aux envies des enfants d'avoir des choses extrêmement roulantes.

Une réflexion est en cours et n'aboutit pas pour l'instant.

Encore une fois, c'est le bâtiment en bas à gauche et non en haut à gauche sur le dessin...

Il y aura des logements...

Cela fait partie des dossiers compliqués. On commence un projet qui évolue. On a pris une décision d'essayer de regrouper l'essentiel des services de la ville complètement éparpillés aujourd'hui dans des structures plus cohérentes et plus fonctionnelles, évitant à des gens de passer leur temps en déplacement. Demandez à mes deux voisines ce qu'elles en pensent.

L'idée consiste plutôt à retrouver des fonctionnalités, donc de libérer des espaces et des bâtiments énormément occupés par des services de la Ville, donc de pouvoir les réhabiliter, les transformer soit en équipements, soit en logements, soit les revendre éventuellement.

C'est pourquoi ce travail en cours qui n'est pas finalisé, ne me permet pas de dire à quelle date la DVD quittera ces lieux, et quel est le projet derrière de manière précise.

Je l'ai intégré comme une option, car il faut l'intégrer dans des évolutions possibles.

Dernier point : Lalanne ailleurs si possible. Je n'ai pas d'a priori sur le fait que chaque jardin qu'on aménage fasse l'objet systématiquement d'une concertation et de demandes extrêmement diverses.

On a eu l'occasion récemment d'inaugurer le Jardin d'Eole. On a demandé aux enfants présents qui avaient autour de 10-12 ans ce qu'il fallait changer dans le jardin. Il y avait eu des demandes pendant la concertation. Ils nous ont répondu « surtout rien ». Nous avons été surpris par cette réponse inhabituelle.

Pour l'instant, ils sont dans une telle phase d'appropriation du jardin qu'ils veulent qu'on ne touche à rien. On avait des gens qui estimaient scandaleux le fait d'avoir fait un jardin, on aurait dû faire uniquement des logements. Ils nous demandaient de « raser » les jardins, car ce ne sont pas les priorités pour les Parisiens aujourd'hui mais du bâtiment...

Il y avait un terrain d'aventure extraordinaire avec des associations qui faisaient la fête très régulièrement. Comme terrain d'aventure pour les ados du quartier : 4,4ha, y compris avec des poteaux pour monter à 20 m de haut, il y avait absolument tout...

Pas que terrain vague, un certain nombre de choses s'y déroulaient.

C'est compliqué, il y a des réalités diverses. En même temps, on ne va pas demander aux enfants de traverser Paris pour un type d'activités et prendre le métro. Il faut qu'on arrive à combiner au plus près des besoins correspondant au maximum des demandes. En même temps, ce n'est jamais la totalité des demandes. C'est aussi cela la concertation, on essaie de trouver un compromis qui n'est jamais satisfaisant. Je n'en connais pas où l'on ait eu des applaudissements à la fin. Je ne suis pas naïf et pas dupe.

J'attends car je sais aussi, et tous les paysagistes le disent, que ce n'est pas le jour de l'ouverture qu'on sait ce que donnera un jardin, mais au minimum 5 ans après. Il n'y a pas de contre-exemple, car il faut le temps que la nature prenne sa place, que les usagers trouvent aussi leur manière d'utiliser le lieu, et cela prend du temps car il faut plusieurs saisons.

De plus, les gens changent sur la longue durée, il y a des mouvements.

En tout cas, je vous remercie. On se retrouve très rapidement pour la suite.